

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 13 août 2021 18:01
À:
Objet: Demande d'accès n°200759331 - Courriel réponse
Pièces jointes: Avis de recours.pdf; A- Art. 23 et 24_2020.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 mai dernier, concernant le 3200, boulevard Industriel à Chambly (lot 2 663 744).

Les documents suivants sont accessibles :

- **7430-0403300**
 1. Rapport de l'inspection du 2015-11-18;
 2. Rapport de l'inspection du 2015-08-06;
 3. Avis de non-conformité du 2014-12-19;
 4. Rapport de l'inspection du 2014-11-25;

- **7550-0021800**
 5. Avis du 2021-06-08;
 6. Avis de réclamation d'une sanction administrative pécuniaire du 2019-12-05;
 7. Avis de non-conformité du 2019-11-12;
 8. Rapport de l'inspection du 2019-11-01;
 9. Rapport de l'inspection du 2019-01-29;
 10. Rapport de l'inspection du 2016-01-11;
 11. Rapport de l'inspection du 2012-08-07;
 12. Avis d'infraction du 2010-06-17;
 13. Rapport de l'inspection du 2010-06-08;
 14. Certificat d'autorisation du 2006-10-24;
 15. Rapport de l'inspection du 2006-01-27.

Vous pouvez télécharger lesdits documents en cliquant sur le lien suivant :
<https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/Ehkpb6i33tpHscluAqXbHfkB51FWH08i7T5NMIh5ZFicg?e=6cw3Eh>.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-11-18 Heure d'arrivée : 13 h 00 Heure de départ : 13 h 15
Inspecteur : Véronique Beauchemin Accompagné de :

N° intervention : 300983056 Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0403300 N° du rapport d'inspection : 401317179
N° demande : 200364470 Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Chambly, entreposage de conteneur en rive du cours d'eau Lamarre

Lieu inspecté
Nom du lieu : Entreposage rive cours d'eau Lamarre
Nom usuel du lieu : Conteneur Rouville
N° du lieu : X2152590 Type de lieu : berge, rive
Localisation du lieu inspecté :
Cadastre du Québec : 2663744
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,420100000000:-73,280800000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9031-8080 Québec inc.		3200, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Y2053846

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
M. Rouville	Propriétaire	
Articles 53-54 de la L.A.D		

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : M. Rouville

Plainte SO

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 5 Nombre de photos annexées au rapport : 2
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Beauchemin avec un appareil photo de type Sony Cybershot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\beave01\7430-16-01-0403300\2015-11-24
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Conteneur Rouville (la compagnie 9031-8080 Québec inc.) a reçu un avis de non-conformité le 19 décembre 2014 pour avoir entreposé des conteneurs en rive du ruisseau Lamarre à Chambly. Suite à cet avis, le propriétaire a pris des mesures pour remédier à la situation, soit :

- Déplacés les conteneurs de la rive du ruisseau Lamarre
- Installé des piquets reliés entre eux par une corde pour délimiter la rive
- Nettoyé les rives des matières résiduelles

Lors de l'inspection du 6 août 2015, il faut convenue qu'il restait à protéger la rive du côté nord, l'a où il y a de l'entreposage de matériaux tel que ciment, et de réensemencer la rive pour permettre le retour de la végétation.

3 Description de l'inspection

Je me présente sur les lieux le 18 novembre 2015, et je vais directement à la réception. La réceptionniste me réfère au propriétaire des lieux, lorsqu'il vient à ma rencontre, nous convenons d'aller ensemble à l'extérieur pour voir les travaux correctifs demandés.

Tout d'abord, je remarque que ce ne sont plus des cordes temporaires qui délimitent la rive, mais ce sont maintenant des blocs de béton permanent. Ainsi, les conteneurs ne pourront plus être entreposés en rive. Aussi, des blocs de béton protège également la rive dans la section nord l'a où il y a de l'entreposage de blocs de béton. Il n'y a presque plus de matières résiduelles dans le talus du ruisseau Lamarre.

Je remercie le propriétaire pour ces travaux d'aménagement, et je l'informe qu'il ne reste qu'à végétaliser les rives, soit de l'autre côté des blocs de béton. Je quitte les lieux après avoir discuté quelque temps sur l'importance des bandes riveraines et que je suis content de leur collaboration dans ce dossier.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

Les conteneurs sont enlevés de la rive du ruisseau Lamarre et ne pourront pas y retourner, car des blocs de ciment empêchent maintenant tout travail ou entreposage en rive. Ainsi, les rives du ruisseau Lamarre sont maintenant protégées et même nettoyées des matières résiduelles.

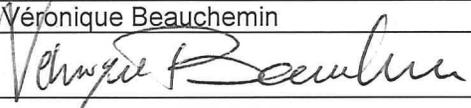
Les rives se végétaliseront par elles-mêmes, et je crois que le propriétaire fera aussi des aménagements végétaux.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Véronique Beauchemin

Signature : 

Date de signature : 2016-01-08

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature : 

Date : 2016-01-08

Commentaires :

Conteneur Rouville, lot 2 663 744 à Chambly
Entreposage en rive du ruisseau Lamarre



Capture.JPG

Détail des éléments de l'inspection; Localisation des blocs de béton empêchant ainsi les conteneurs d'être entreposés en rive du ruisseau Lamarre

Inspection du 18 novembre 2015 par Véronique Beauchemin

Conteneur Rouville, lot 2 663 744 à Chambly
Entreposage en rive du ruisseau Lamarre



printemps 2015.JPG

Localisation des conteneurs au printemps 2015 selon Google Earth (ligne rouge)



été 2015.JPG

Localisation des conteneurs à l'été 2015 selon Google Earth (ligne rouge printemps)



DSC05581 (800x600).jpg

Blocs de béton empêchant les conteneurs d'être entreposés en rive du ruisseau Lamarre



DSC05585 (800x600).jpg

Blocs de ciment délimitant même l'entreposage des blocs de béton dans la section nord

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-08-06 Heure d'arrivée : 11 h 30 Heure de départ : 11 h 45
Inspecteur : Véronique Beauchemin Accompagné de :

N° intervention : 300937096 Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0403300 N° du rapport d'inspection : 401280660
N° demande : 200364470 Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Chambly, entreposage de conteneur en rive du cours d'eau Lamarre

Lieu inspecté
Nom du lieu : Entreposage rive cours d'eau Lamarre
Nom usuel du lieu : Conteneur Rouville
N° du lieu : X2152590 Type de lieu : berge, rive
Localisation du lieu inspecté :
Cadastre du Québec : 2663744
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,420100000000:-73,280800000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9031-8080 Québec inc.		3200, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Y2053846

Conditions météo

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Articles 53-54 de la L.A.D		
Articles 53-54 de la L.A.D		514-820-3417

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Employées de Conteneur Rouvilles

Plainte SO
Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 14 Nombre de photos annexées au rapport : 7

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Beauchemin avec un appareil photo de type Sony Cybershot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\beave01\7430-16-01-0403300\2015-08-06

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif)

SO

Conteneur Rouville inc. a reçu un avis de non-conformité le 19 décembre 2014 pour l'entreposage de conteneur en rive du ruisseau Lamarre à Chambly. Le responsable, monsieur ^{Articles 53-54 de la L.A.D} m'a contacté en janvier 2015 pour discuter du dossier et des mesures correctifs à prendre pour se conformer à la Loi sur la qualité de l'Environnement.

Il fut convenu de se revoir au printemps et de vérifier sur le terrain les mesures à prendre pour se conformer; protéger la rive au moyen de balises et de réensemencement végétale.

Rendu au mois d'août 2015, je décide d'aller faire une inspection pour vérifier l'état des lieux et faire le suivi du dossier avec Conteneur Rouville.

3 Description de l'inspection

Je me présente à la réception de Conteneur Rouville sur le boulevard Industriel à Chambly le 6 août 2015. Deux femmes sont présentes à la réception et j'explique qui je suis et pourquoi je suis là. Je demande si je peux aller faire mon inspection en toute sécurité, que j'ai un dossard et des bottes à cap. Elles ne semblent pas avoir de restriction, mais veulent tout de même contacter le responsable du dossier de protection des rives, soit ^{Articles 53-54 de la L.A.D} Une des femmes le rejoint par téléphone et me tend le combiné pour lui parler de vive voix.

^{Articles 53-54 de la L.A.D}

m'explique qu'ils sont en pleine saison intensive, et qu'il n'a pas complété la protection des rives, mais qu'une corde a tout de même été installée pour empêcher les conteneurs de se stationner trop près du ruisseau. Je lui demande si les végétaux ont colonisé naturellement le site, il me répond que non. Je l'informe que je vais aller voir le site pour voir l'état des lieux, et que je suis contente d'apprendre qu'une corde a été installée. Je le rassure également que suis consciente des activités intensives de sa compagnie en ces temps-ci de l'année, et je lui propose de se redonner des nouvelles d'ici la fin du mois d'août pour compléter les travaux de restauration de la rive. Je donne ma carte d'affaire à la réception et je me dirige vers le fond de la cour arrière pour faire mon inspection.

Je remarque immédiatement qu'une corde a bel et bien été installée pour empêcher les conteneurs de se stationner en rive du ruisseau Lamarre. Cette corde est tendue entre des poteaux de ciment, et ne peuvent être déplacés facilement (voir photo). Tous les conteneurs ont été éloignés de la rive, sauf un, qui semble légèrement pris dans le sol. Les végétaux n'ont pas colonisé le talus, mais prendront rapidement leur place avec le temps.

Dans la section ouest du terrain, là où il y a de l'entreposage de brique béton, la rive contient quelques morceaux de brique-béton qui ont déboulé dans le talus et ce, jusqu'en littoral. Ainsi, cet endroit devra aussi être muni d'une protection des rives, ainsi qu'un ensemencement végétale. Je retourne au véhicule en saluant des employés qui se trouvent sur les lieux.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

5 Conclusion

Les travaux de protection des rives du ruisseau Lamarre ont débuté; une limite temporaire a été installée pour empêcher les conteneurs de se stationner en rive; ces conteneurs sont maintenant éloignés de la rive.

Il reste maintenant à réensemencer la rive pour accélérer le processus naturel de protection végétale. Aussi, de protéger la section ouest du terrain, là où il y a de l'entreposage de brique béton, qui empiète dans le talus.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de retourner faire une inspection à l'automne 2015 pour vérifier la finalité des travaux correctifs de protection de la rive du ruisseau Lamarre. Conteneur Rouville collabore bien et je continue le processus de remise en état des lieux avec eux.

Rédigé par : Véronique Beauchemin

Signature :

Date de signature : 2015-08-12

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :

Date : 2015-08-12

Commentaires :

Conteneur Rouville inc., boulevard Industriel à Chambly
Entreposage de conteneur en rive du ruisseau Lamarre



DSC04726 (800x600).jpg

Installation d'une corde pour empêcher les conteneurs de se stationner en rive



DSC04727 (800x600).jpg

Installation d'une corde pour empêcher les conteneurs de se stationner en rive



DSC04729 (800x600).jpg

Les conteneurs ne sont plus stationnés en rive du ruisseau Lamarre

Conteneur Rouville inc., boulevard Industriel à Chambly
Entreposage de conteneur en rive du ruisseau Lamarre



DSC04731 (800x600).jpg

Conteneurs qui ne sont plus stationnés en rive du ruisseau Lamarre



Stitched_003.JPG

Photo de l'inspection de décembre 2014; Conteneurs stationnés en rive du ruisseau Lamarre



DSC04721 (800x600).jpg

Entreposage de brique-béton dans la section ouest du terrain, à proximité du ruisseau Lamarre



DSC04723 (800x600).jpg

Morceau de brique-béton qui ont déboulés dans la rive du ruisseau Lamarre; section a protégé et ensemençer

COMPTE RENDU ET SUIVI DE CONVERSATION

7 4 3 0 1 6 0 1 0 4 0 3 3 0 0

Numéro de gestion documentaire

DATE DE LA CONVERSATION

2015 01 06 9:20
Année Mois Jour Heure

OBJET DE LA CONVERSATION

- Plainte
 Assistance technique
 Décision ou entente sur un dossier en traitement
 Autres demandes d'information

TYPE DE CONVERSATION :

- Téléphonique Entrevue

INITIATEUR DE LA DÉMARCHE :

- Client(e) Direction régionale

IDENTIFICATION DU CLIENT

Interlocuteur(trice) : Gilles Fréquette
 Fonction : Responsable
 Représentant(e) : Conteneur Rouville
 No de téléphone : 514-820-3417 No de télécopieur :

Conteneur Rouville a reçu un ANC pour de l'entreposage de conteneur en rive du ruiseau Lamarre. M. Gilles Fréquette m'a téléphoné le 5 janvier, et je l'ai rappelé le 6 janvier.

Il va faire les corrections nécessaires au printemps, il reconnaît que les conteneurs sont stationnés de plus en plus près de la rive avec les années. Il a fait des recherches sur l'article 22, mais ne sais pas trop concernant les normes pour la protection des rives. Je l'informe qu'il aurait eu plus de succès à faire des recherches sur les bandes riveraines, qu'on calcule un 10 m de protection des rives à partir de la ligne des hautes eaux (visible au printemps, "coche" dans le sol vis-à-vis les racines à nue), qu'une végétalisation sera nécessaire car les rives sont dégradé et il y a beaucoup d'érosion.

M. Fréquette veut se conformer et me demande s'il peut installer des bloc de ciment pour protéger la rive. Je lui dis que oui, c'a serait une bonne façon, mais qu'il devra avoir des plantations entre la rive et les blocs, et qu'ils devraont être installé à plus de 10 de la LHE. Il fera tout ca au printemps, que je peux le rappeler quand je veux. Je lui dis que lui aussi il peut me rappeler s'il a des questions, et que je peux aller sur le terrain avec lui au printemps lorsque sera le temps des correctifs.

SUIVI

- Référer à un tiers :
 Attendre action du client :
 Exiger demande écrite :
 Autres (expliquez) :

RECOMMANDATIONS

Je considère cet appel comme un plan de mesures correctif. Je ferai un suivi terrain au printemps 2015.

Rédigé par : Véronique Beauchemin le 20 janvier 2015

Salaberry-de-Valleyfield, le 19 décembre 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9031-8080 Québec inc.
3200, boulevard Industriel
Chambly (Québec) J3L 4V2

N/Réf. : 7430-16-01-0403300
401210093

**Objet : Entreposage de conteneur en rive du cours d'eau Lamarre,
lot 2 663 744 dans la municipalité de Chambly**

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 25 novembre 2014 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir fait une chose ou avoir exercé une activité sans obtenir préalablement le certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22, soit l'entreposage de conteneur en rive du cours d'eau Lamarre, lot 2 663 744 dans la municipalité de Chambly.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 22 al. 1 et 115.25 (2)

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Véronique Beauchemin au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 264 ou à l'adresse courriel veronique.beauchemin@mddelcc.gouv.qc.ca.

...2

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la Loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Nous vous informons qu'en vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Le montant de cette sanction est fixé par la Loi ou le règlement et, selon le manquement visé, il est de 1 000 \$, 1 500 \$, 2 500 \$, 3 500 \$, 5 000 \$, 7 500 \$ ou de 10 000 \$ pour une personne morale.



Patrice Bourque
Chef d'équipe, secteur hydrique et naturel

PB/VB/jl

1 Identification

Date de l'inspection : 2014-11-25 Heure d'arrivée : 11 h 10 Heure de départ : 11 h 40
Inspecteur : Véronique Beauchemin Accompagné de :

N° intervention : 300930695 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0403300 N° du rapport d'inspection : 401208486
N° demande : 200364470 Type de demande : Programme d'inspection
But de l'inspection : Chambly, entreposage de conteneur en rive du cours d'eau Lamarre

Lieu inspecté
Nom du lieu : Entreposage rive cours d'eau Lamarre
Nom usuel du lieu : Conteneur Rouville
N° du lieu : X2152590 Type de lieu : berge, rive
Localisation du lieu inspecté :
Cadastre du Québec : 2663744
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,420100000000;-73,280800000000

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9031-8080 Québec inc.		3200, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Y2053846

Conditions météo
7 C, nuageux, venteux

Personnes rencontrées SO

Plainte SO

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 18 Nombre de photos annexées au rapport : 8

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Véronique Beauchemin avec un appareil photo de type Sony Cyber-shot DSC-TF1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\beave01\7430-16-01-0403300\2014-11-25

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf pour les photos DSC02690 et DSC02691 qui ont été assemblées pour créer la panoramique Stitched_003.

Grilles d'inspection annexées SO

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Signalement généré à l'interne; lors d'une inspection au ruisseau Lamarre, j'ai vue des conteneurs entreposés en rive du ruisseau Lamarre, ainsi que des matières résiduelles en rive et littoral.

3 Description de l'inspection

Je suis sur la rive gauche du ruisseau Lamarre pour une autre intervention. J'aperçois de l'autre coté de la rive, soit sur la rive droite, de nombreux conteneurs rouges entreposés sur le dessus du talus. Ces conteneurs sont dans la bande riveraine, et sont très près du talus; certains conteneurs ont un coté qui penche dangereusement vers le cours d'eau. Les rives sont en piteuses états; il y a beaucoup d'érosion, des matières résiduelles qui sont présentes un pue partout, de mêmes que un amas de brique/béton jusqu'en littoral du ruisseau Lamarre. Le sol du talus est parfois complètement à nue.

J'entends un camion qui recule, et je vois un conteneur se faire stationner en rive du ruisseau Lamarre. Je prends des photos du conteneur qui se fait stationner, ainsi que du talus en générale, et je retourne compléter mon inspection pour l'autre intervention.

Lorsque je quitte le boulevard industriel à Chambly, je m'arrête en véhicule devant l'endroit où j'ai vue les conteneurs entreposés en rive, et je note qu'il s'agit de l'entreprise Conteneurs Rouville.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

5 Conclusion

Dés conteneurs sont entreposés en rive du ruisseau Lamarre, et des matières résiduelles sont présentes en rive et littoral du ruisseau Lamarre. Le propriétaire du terrain est une compagnie à numéro qui est fiché dans le REQ et opère ses opération sur le boulevard industriel à Chambly sous le nom de « Conteneur Rouville ».

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

1	Manquement : Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation. Référence légale : LQE, article 22 alinéa 1	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Certains conteneurs sont entreposés très près de la rive et peuvent tomber dans le cours d'eau	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : Le talus du cours d'eau Lamarre ayant des conteneur entreposé est en mauvais état Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Le talus peut être végétalisé, stabilisé, les conteneurs déplacé de même que les matières résiduelles	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : La longueur total d'entreposage en rive et de dégradation du talus correspond à x mètres linéaire.	
2	Manquement : Dans le cas où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées dans un lieu non autorisé, le propriétaire, le locataire ou tout autre responsable de ce lieu est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que ces matières résiduelles soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. Référence légale : LQE, article 66 alinéa 2	Degré de gravité des conséquences : mineur
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Les matières résiduelles en rive et littoral rendre le talus instable	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Explication : Les présence de matières résiduelles n'est jamais souhaité en rive et littoral d'un cours d'eau Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur) Explication : Les matières résiduelles peuvent facilement être enlevés	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Les matières résiduelles ne sont pas présentes sur une grande superficie.	

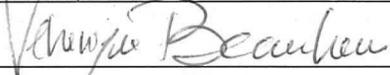
Facteurs aggravants SO

Facteurs atténuants SO

6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur
Ainsi, je recommande de envoyer un avis de non-conformité à Conteneur Rouville et de demander un plan de mesures correctifs pour corriger l'état du talus vis-à-vis leur entreprise.

Rédigé par : Véronique Beauchemin

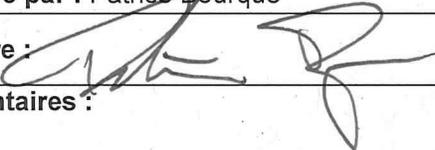
Signature : 

Date de signature : 2014-12-19

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Patrice Bourque

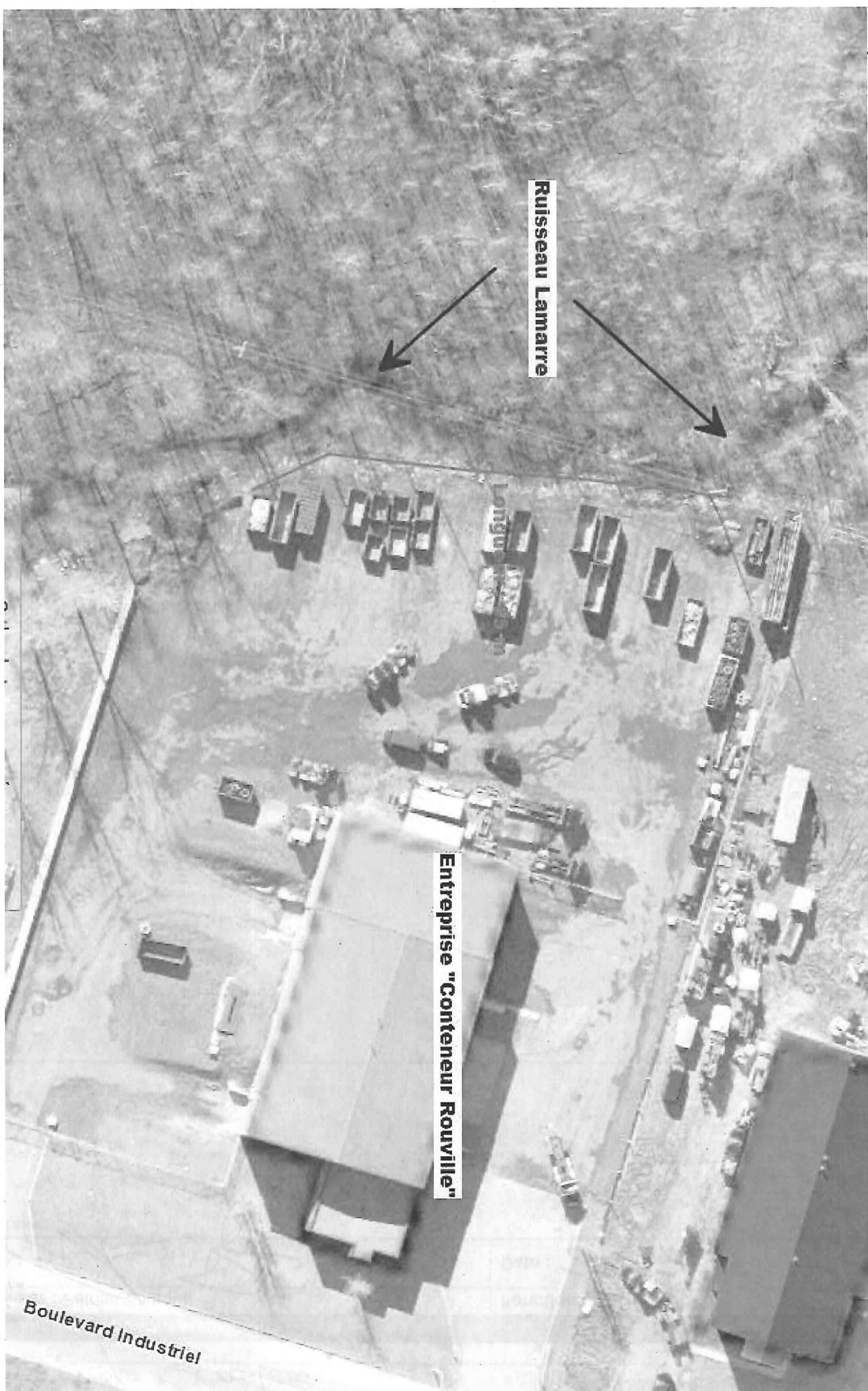
Fonction : Chef d'équipe

Signature : 

Date : 2014.12.19

Commentaires :

Ruisseau Lamarre, entreposage de conteneurs en rive
Conteneur Rouville, Chambly



ScreenShot002.jpg

Localisation de l'entreposage en rive du ruisseau Lamarre par l'entreprise Conteneur Rouville (* les conteneurs sont plus près de la rive que sur la photo-aérienne qui date de 2005)

Inspection 25 novembre 2014, Véronique Beauchemin

Ruisseau Lamarre, entreposage de conteneurs en rive
Conteneur Rouville, Chambly



DSC02683 (Small).JPG

Entreposage de conteneur en rive du ruisseau Lamarre



DSC02684 (Small).JPG

Entreposage de conteneur en rive du ruisseau Lamarre

Ruisseau Lamarre, entreposage de conteneurs en rive
Conteneur Rouville, Chamby



DSC02685 (Small).JPG

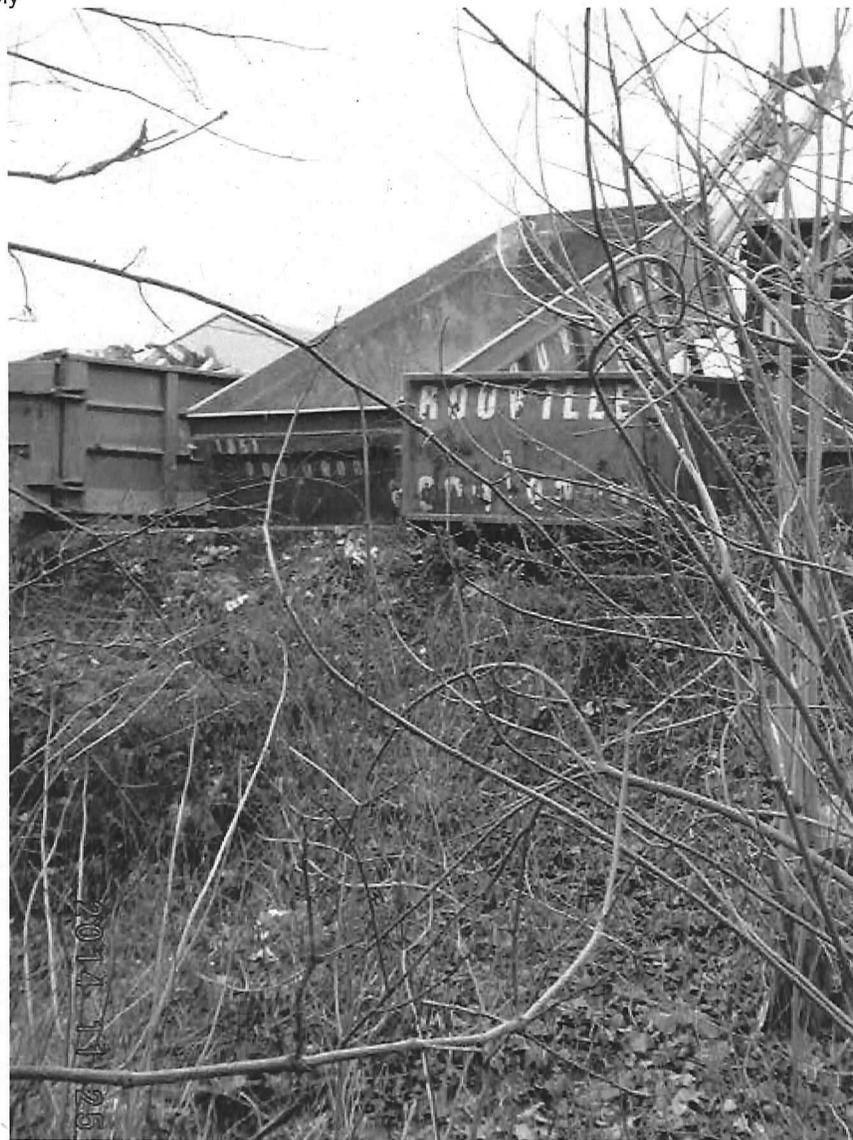
Entreposage de conteneur en rive du ruisseau Lamarre



DSC02689 (Small).JPG

Matières résiduelles en rive et littoral du ruisseau Lamarre

Ruisseau Lamarre, entreposage de conteneurs en rive
Conteneur Rouville, Chambly



DSC02696 (Small).JPG

Conteneur qui se fait stationner pendant mon inspection



DSC02697 (Small).JPG

Conteneur qui est stationné. Photo prise quelques secondes plus tard.

Ruisseau Lamarre, entreposage de conteneurs en rive
Conteneur Rouville, Chambly



Stitched_003.JPG

Panoramique de 2 photos démontrant les conteneurs qui sont entreposés en rive. Détail de l'instabilité de l'entreposage d'un conteneur.

Inspection 25 novembre 2014, Véronique Beauchemin

De : Leroux, Marc

Envoyé : 8 juin 2021 15:37

À : Létourneau-Robert, Simon <Simon.Letourneau-Robert@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Bitzakidis, Stéfanos <Stefanos.Bitzakidis@environnement.gouv.qc.ca>; Marquis, Laurence <Laurence.Marquis@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Consultation DRAE - Avis dossier de SAP - non-respect d'autorisation

Bonjour M. Létourneau-Robert,

Avant le 31 décembre 2020, le stockage de brique et béton nécessitait une autorisation en vertu du 8^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la LQE ou une modification en vertu de l'article 30 de la LQE. Par contre, le MELCC a exempté administrativement certaines activités à risque négligeable de l'application des articles 22 et 30 de la LQE par la note d'instruction 19-01. Pour l'établissement et exploitation d'une aire de stockage de 60 à 300 m³ de brique et de béton, il faut se référer à l'activité 59 du document Activités à risque négligeable – Listes des exemptions administratives à l'application des articles 22 et 30 de la LQE, qui établit les conditions à respecter pour être soustrait administrativement de ces articles de la LQE. Parmi une de ces conditions, on retrouve que le stockage doit se faire à une distance minimale de 60 mètres d'un milieu humide ou de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau ou d'un lac; ce qui n'est pas le cas dans le cadre de cette activité selon le rapport d'inspection du 7 novembre 2019 et qui implique que ce type d'activité devrait faire l'objet d'une autorisation du MELCC.

À partir du 31 décembre 2020, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et le Règlement concernant la valorisation de matières résiduelles (RVMR) sont entrés en vigueur. Si l'activité n'est pas exemptée ou admissible à une déclaration de conformité, cette activité nécessite une autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ou une modification en vertu de l'article 30 de la LQE. Selon l'article 243 du REAFIE, les activités visées par la section « Stockage et traitement de matières résiduelles à des fins de valorisation » doivent satisfaire aux normes de localisation qui leurs sont prévues par le RVMR. Pour le stockage de brique et béton, il faut se référer à l'article 6 du RVMR qui mentionne que cette activité doit être réalisée à 60 mètres ou plus d'un cours d'eau. Comme l'activité de stockage se situe à environ 15 mètres du cours d'eau selon le rapport d'inspection du 7 novembre 2019, le stockage de brique et béton ne respecte pas le RVMR; qui implique que ce type d'activité devrait faire l'objet d'une autorisation du MELCC.

Finalement, nous pouvons conclure que l'activité de stockage de brique et béton tel qu'elle était réalisée lors de l'inspection du 1^{er} novembre 2019 aurait dû faire l'objet d'une autorisation du MELCC. L'entreprise 9031-8080 Québec inc. aurait dû demander une modification de son autorisation en vertu de l'article 30 de la LQE pour exploiter l'aire de stockage de brique et béton à l'extérieur.

Bonne journée.

Marc Leroux, ing. [OIQ # 101809]
Chef d'équipe – Secteur municipal
**Direction régionale adjointe de l'analyse et de l'expertise
de la Montérégie**

201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
www.environnement.gouv.qc.ca

De : Létourneau-Robert, Simon

Envoyé : 3 mai 2021 15:37

À : Demers, André <Andre.Demers@environnement.gouv.qc.ca>; Leroux, Marc
<Marc.Leroux@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Bitzakidis, Stéfanos <Stefanos.Bitzakidis@environnement.gouv.qc.ca>; Marquis, Laurence
<Laurence.Marquis@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Consultation DRAE - Avis dossier de SAP - non-respect d'autorisation

Bonjour,

Une erreur s'est glissée dans le message précédent. Voir la correction en rouge.

De : Létourneau-Robert, Simon

Envoyé : 3 mai 2021 15:31

À : Demers, André <Andre.Demers@environnement.gouv.qc.ca>; Leroux, Marc
<Marc.Leroux@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Bitzakidis, Stéfanos <Stefanos.Bitzakidis@environnement.gouv.qc.ca>; Marquis, Laurence
<Laurence.Marquis@environnement.gouv.qc.ca>; Borne, Marie-Ève <Marie-Eve.Borne@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Consultation DRAE - Avis dossier de SAP - non-respect d'autorisation

Bonjour,

Dans le cadre du réexamen d'une sanction administrative pécuniaire (SAP), le Bureau de réexamen a besoin d'obtenir l'avis de votre direction afin de régler un enjeu.

L'enjeu provient du fait que cette SAP a été imposée pour le défaut de respecter une autorisation (art. 123.1 LQE). Or, l'article permettant d'imposer une SAP pour ce défaut, soit l'article 115.24 LQE, prévoit que c'est possible seulement *dans les cas où aucune autre sanction administrative pécuniaire n'est autrement prévue pour un tel manquement par la présente loi ou par l'un de ses règlements*. Nous croyons qu'il est possible qu'un manquement à l'article 30 LQE ou 22 LQE ait été commis et aurait pu être sanctionné par l'article 115.25 (2) ou (3) LQE.

Après discussion sur cet enjeu avec le BMOM, la DAJ et le BSOSAP, le Bureau de réexamen aimerait confirmer avec vous : est-ce que les faits reprochés à la SAP auraient demandés au préalable une modification d'une autorisation (30 LQE), une autorisation (22 LQE) ou aucun de ces documents?

Vous trouverez à ce [lien](#) le dossier de la SAP qui contient tous les documents pertinents. L'avis de réclamation imposant la SAP vise le *défaut de respecter toute condition, restriction ou interdiction liée à une autorisation accordée en vertu de la présente loi le 24 octobre 2006 pour un centre de récupération de matières résiduelles, soit avoir entreposé des résidus de brique et de béton à l'extérieur alors qu'aucun entreposage de matières résiduelles ne doit être fait à l'extérieur.*

Seriez-vous en mesure de nous indiquer un délai de réponse?

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci à l'avance pour votre collaboration,

Simon Létourneau-Robert, B. Sc., LL. M.

Coordonnateur | Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage, boîte 13

Québec (Québec) G1R 5V7

Tél. : 418 521-3861, poste 4774

Courriel : simon.letourneau-robot@environnement.gouv.qc.ca



AVIS DE RÉCLAMATION
SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE

Longueuil, le 5 décembre 2019

9031-8080 Québec inc.
3200, boulevard Industriel
Chambly (Québec) J3L 4X3

N/Réf. : 7550-16-01-0021800
401872177

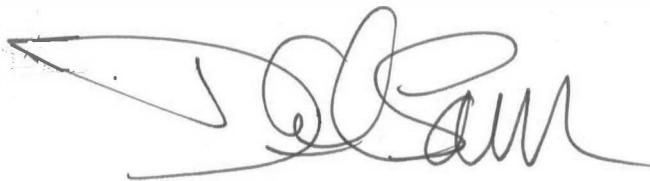
Le 1^{er} novembre 2019, il a été constaté par une inspectrice de notre direction régionale, que vous n'avez pas respecté la Loi sur la qualité de l'environnement ou l'un de ses règlements au 3200 boulevard Industriel, à Chambly et un avis de non-conformité vous a été envoyé à cet effet le 12 novembre 2019.

Par conséquent, en tant que personne désignée par le ministre et conformément à l'article 115.13 de cette loi, je vous impose une sanction administrative pécuniaire de 2 500 \$ à l'égard du manquement suivant :

A fait défaut de respecter toute condition, restriction ou interdiction liée à une autorisation accordée en vertu de la présente loi le 24 octobre 2006 pour un centre de récupération de matières résiduelles, soit avoir entreposé des résidus de brique et de béton à l'extérieur alors qu'aucun entreposage de matières résiduelles ne doit être fait à l'extérieur.
Loi sur la qualité de l'environnement, articles 115.24 al.1 (1) et 123.1

Compte tenu de l'analyse du dossier, la sanction est imposée en considérant notamment que les conséquences réelles ou appréhendées du manquement sur l'environnement ou l'être humain sont évaluées comme étant mineures et que ce facteur aggravant a été considéré :

Le 1^{er} novembre 2019 nous avons constaté que vous avez commis plus d'un manquement. L'avis de non-conformité susmentionné vous a été envoyé à cet effet.



Daniel Savoie
Directeur régional

AVIS DE RÉCLAMATION

Pour acquitter ce montant, veuillez libeller un chèque à l'ordre du **ministre des Finances** et le transmettre, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous, à l'adresse qui y est mentionnée. Prenez note qu'à compter du 31^e jour suivant la date de réception du présent avis, le montant dû portera intérêt au taux prévu par le premier alinéa de l'article 28 de la *Loi sur l'administration fiscale*. Au besoin, vous pouvez conclure une entente de paiement avec le ministre. À cet effet, vous pouvez communiquer avec la Direction des ressources financières et matérielles du Ministère au 418 521-3822.

Date : 5 décembre 2019

Nom : 9031-8080 Québec inc.

Sanction n° 401872177

Montant : 2 500 \$

Sanctions administratives pécuniaires
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
29^e étage, boîte 11
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

La sanction administrative pécuniaire

La Loi sur la qualité de l'environnement (ci-après « Loi ») permet aux personnes désignées par le ministre d'imposer une sanction administrative pécuniaire (ci-après « sanction ») à toute personne qui ne respecte pas les dispositions de cette loi ou de ses règlements. Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est présenté sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

La détermination du montant de la sanction n'est pas laissée à la discrétion du Ministère; ce montant est fixé par la Loi ou par l'un de ses règlements, selon le manquement constaté.

À défaut d'acquitter la totalité du montant dû ou de respecter l'entente de paiement conclue, un certificat de recouvrement pourra être délivré, à l'expiration des délais prévus pour demander le réexamen de la décision, pour contester la décision du réexamen devant le Tribunal administratif du Québec ou suivant la décision de ce tribunal.

Une fois ce certificat de recouvrement délivré, tout remboursement qui vous est dû par le ministre du Revenu peut faire l'objet d'une retenue pour payer le montant que vous devez. Si nécessaire, sur dépôt du certificat de recouvrement au greffe du tribunal compétent, la décision définitive qui établit le montant dû au Ministère deviendra exécutoire comme s'il s'agissait d'un jugement définitif et sans appel du tribunal et en aura tous les effets.

Soyez avisé qu'en application de l'article 115.50 de la Loi, les administrateurs et dirigeants d'une personne morale qui est en défaut de payer un montant dû au ministre en vertu de la présente loi ou de ses règlements sont solidairement tenus, avec celle-ci, au paiement de ce montant, à moins qu'ils n'établissent avoir fait preuve de prudence et de diligence pour prévenir le manquement qui a donné lieu à la réclamation.

Soyez avisé qu'à défaut de payer le montant dû, le Ministère pourrait refuser de vous délivrer une autorisation en vertu de la Loi ou de ses règlements ou procéder à la modification, à la suspension ou à la révocation de toute autorisation déjà délivrée à votre égard.

Soyez également avisé que les faits à l'origine de la présente sanction pourraient aussi donner lieu à une poursuite pénale.

Le réexamen de la décision

La Loi vous permet de demander le réexamen de la décision de vous imposer la présente sanction. Ce réexamen est effectué par des personnes relevant d'une autorité administrative distincte de celle dont relèvent les personnes désignées pour imposer les sanctions. Si vous désirez exercer ce droit, vous devez transmettre une demande par écrit **dans les 30 jours** suivant la date de réception du présent avis en indiquant les motifs justifiant votre demande.

Un formulaire est disponible à cette fin sur le site Web (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/bureau-sap/index.htm>) ou dans un bureau régional du Ministère. La demande de réexamen dûment signée peut être transmise par courriel (bureau.reexamen@environnement.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau de réexamen des sanctions administratives pécuniaires (MELCC)

Édifice Marie-Guyart
29^e étage, boîte 13
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Vous aurez également le droit de contester la décision rendue à la suite de ce réexamen devant le Tribunal administratif du Québec.

Pour toute question relative à la procédure de réexamen, vous pouvez communiquer avec le Bureau de réexamen au numéro de téléphone suivant : 418 521-3861, poste 4693.

Le registre public des sanctions administratives pécuniaires

Veuillez noter qu'en application de l'article 118.5.1 de la Loi, votre nom ainsi que d'autres renseignements relatifs à la sanction administrative pécuniaire qui vous est imposée seront inscrits au registre que le Ministère est tenu de rendre public sur son site Web.

Longueuil, le 12 novembre 2019

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9031-8080 Québec inc.
3200, boulevard Industriel
Chambly (Québec) J3L 4X3

N/Réf. : 7550-16-01-0021800
401869015

Objet : Exploitation et entreposage de matières dangereuses résiduelles non conformes au 3200 boulevard Industriel à Chambly

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 1^{er} novembre 2019 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 2006-10-24 pour un centre de récupération de matières résiduelles, ne pas avoir respecté les normes, les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues à savoir avoir entreposé des matières résiduelles à l'extérieur (résidus de brique et de béton).
Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1
- Ne pas avoir respecté une condition prescrite relativement à un récipient de matières dangereuses résiduelles, à savoir contenant en mauvais état et non étanche lorsque placé à l'extérieur (huiles usées).
Règlement sur les matières dangereuses, article 45 al. 1
- Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées sur un contenant, à savoir un contenant d'huiles usées.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al. 1 partie 1

... 2

- Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, soit ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous un abri, à savoir des contenants d'huiles usées, de peintures usées et de solvants usés.
Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons également de procéder à la réparation du bâtiment dont un des murs est fortement endommagé et laisse entrer des précipitations.

Nous vous rappelons qu'un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à l'un de ses règlements qui se poursuit durant plus d'un jour constitue un manquement distinct pour chaque jour durant lequel il se poursuit. Par conséquent, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

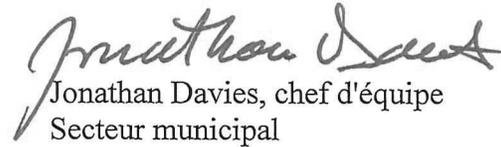
- 2 500 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 123.1
ou
- 3 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 44
ou
- 2 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 45 al. 1
ou
- 1 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al. 1 partie 1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M^{me} Lucie Veilleux au 450 928-7607, poste 316 ou à l'adresse courriel lucie.veilleux@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

JD/LV/lmr


Jonathan Davies, chef d'équipe
Secteur municipal

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'intervention : 2019-11-01	Heure de début : 11 h 00	Heure de fin : 12 h 00
Intervention effectuée par : Lucie Veilleux		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande SO

N° de demande : 200266390	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : M-2 centres de tri de matériaux secs - Contrôle de certains lieux de valorisation de matières résiduelles (MR)	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301425267	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7550-16-01-0021800	N° de document : 401868810
But de l'intervention : Réaliser l'inspection annuelle dans le cadre du programme M-12	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : Conteneurs Rouville
	Nom usuel du lieu : Le Géant du Conteneur, Méli-Max, Morin Environnement, National Rebutis
	N° du lieu : X2082835 Type de lieu : centre de tri, récupération, transformation mat. résiduelle
	Localisation du lieu : 3200, boul. Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,420083333300;-73,279527777800

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9031-8080 Québec inc.	propriétaire	3200, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Y2053846	X2082835

4 Condition météo SO

Description : 10°C, rafales de vent de 105 km/h, 4 mm de pluie	<input type="checkbox"/> Précisions
----------------------------------------------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D	Articles 53-54 de la L. - Montérégie/Communications/L	-----
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D	Articles 53-54 de la L.	Bur.:514-434-6862

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : gérant			

6 Plainte SO

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos intégrées au rapport : 9
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Lucie Veilleux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1200. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\veilu02\7550-16-01-0021800\2019-11-01	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée			↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre	
1		M-12 -Grille d'inspection des lieux de tri de matériaux secs	
2			

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Carte	1	Localisation	
2	Document	2	Certificat d'autorisation du 2006-10-24	
3	Document	3	Registre des entreprises	
4	Document	4	Registre des matières	

10 Équipement utilisé		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

11 Échantillon		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

12 Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO
<p>Il s'agit d'un centre de tri de matériaux secs, situé dans le quartier industriel (carte 1), pour lequel un certificat d'autorisation (CA) est délivré le 24 octobre 2006 (annexe 2). Les matières autorisées sont le bois, le bardeau d'asphalte, le béton, le métal, le gypse, le plastique, la laine minérale et la brique. Les quantités prévues sont de 60 tonnes par jour. Toutes les opérations sont effectuées à l'intérieur, sur un plancher de béton. Il n'y aura aucun entreposage à l'extérieur. Aucun conditionnement n'est prévu. Un registre consignait les entrées et sorties sera tenu. Le CA ne précise ni le contenu spécifique du registre ni les quantités d'entreposage permises.</p> <p>À noter que Mario Landry est l'administrateur de Conteneurs Rouville, et que son autre entreprise en est le premier actionnaire (annexe 3).</p>		

13 Description de l'intervention	
<p>La personne à la réception communique avec le gérant pour l'informer de ma présence. Pendant ce temps, je vais à la rencontre de l'employé effectuant les opérations de transbordement. Il confirme qu'il travaille à cet endroit depuis 7 ans en tant que sous-traitant et qu'il s'occupe exclusivement du remplissage des conteneurs et du transport. Il dit que l'entreprise opère maintenant sous le nom <i>Le Géant du Conteneur</i>. Le réceptionniste me donne le numéro de téléphone du gérant. J'appelle ce dernier et lui demande si je peux procéder à l'inspection en compagnie de l'employé. Il confirme que oui. Je lui demande de me faire parvenir par courriel une copie du registre des MR entrantes et sortantes pour le mois de septembre 2019.</p> <p>Je demande à l'employé quelles sont les heures d'opération. Il répond du lundi au vendredi de 8h à 17h. Il confirme que le lieu sert d'écocentre pour la ville de Carignan le premier vendredi de chaque mois. Je constate que le bâtiment renferme des MR mélangées (photos no.1 et 2). Elles sont constituées de bois, carton, isolant, métal, verre, plastique, tapis, aluminium, gypse, etc. Je remarque que le mur du bâtiment n'a pas été réparé et qu'il est encore plus endommagé que lors de la précédente inspection. Les ouvertures dans le mur sont si grandes qu'elles peuvent laisser entrer des précipitations.</p> <p>Dans la cour arrière, je constate que des résidus de brique et de béton sont entreposés en tas, dans le coin situé à la limite nord-ouest du terrain (photos no.4 et 6). Ce tas est déposé à l'extrême limite du talus longeant le Ruisseau Lamarre (carte 1). Des morceaux sont tombés sur le talus, dans le littoral (photo no.5). J'estime la distance entre le cours d'eau et le tas à environ 15 mètres. J'évalue les dimensions du tas à 15 x 12 x 3 mètres, soit un volume d'environ 180 m³. J'informe l'employé que le CA de l'entreprise ne permet pas l'entreposage extérieur. Ce type de matière pourrait faire partie de la <i>Listes des exemptions administratives à l'application des articles 22 et 30 de la LQE</i> sauf qu'il est localisé trop près du cours d'eau. Il s'agit d'un manquement à l'article 123.1 de la LQE.</p> <p>Au coin sud-ouest du bâtiment, j'observe des matières dangereuses résiduelles (MDR) entreposées à l'extérieur sur le sol. Il s'agit d'huiles usées, de peintures, de solvants, de lubrifiant et de bombonnes de propane (photos no.6 à 9). L'employé dit que les huiles usées ont été générées par l'entretien des véhicules de l'entreprise effectué sur place, dans le garage. Je constate que le contenant de plastique d'une capacité de 1 000 litres est fendu sur le côté (photo no.6). Ce contenant renferme environ 3000 litres d'huiles usées et il n'est pas identifié. Je dénombre aussi 6 contenants de 12 litres, 30 contenants de 4 litres et 12 bombonnes. Il s'agit de manquements aux articles 44, 45 al.1 et 46 al.1 partie 1 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD).</p>	

14 Vérification complémentaire à l'intervention		<input type="checkbox"/> SO
<p>Selon les photographies aériennes disponibles dans l'Atlas géomatique, l'aire d'entreposage extérieur en tas pour les résidus de briques et de béton empiète (5 x 14 mètres) sur le lot voisin (3 126 307), lequel appartient à la Ville de Chambly. La surface de cette aire semble être bétonnée et elle mesure 14 x 14 mètres. Selon la collection d'orthophotos, cette surface a été aménagée entre 2009 et 2010.</p> <p>2019-11-05 Réception du registre des matières (annexe 4).</p> <p>La lettre d'engagement du 2006-10-18, faisant partie intégrante du CA, confirme qu'aucun entreposage de matières résiduelles ne sera fait à l'extérieur du bâtiment (annexe 2).</p>		

15 Conclusion	
<p>La présente inspection permet de constater des manquements à l'article 123.1 de la LQE pour entreposage extérieur en tas de brique et de béton (180 m³ à moins de 60 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau) et aux articles 44, 45 al.1 et 46 al.1 partie 1 du RMD pour entreposage extérieur de MDR sans que celles-ci ne soient placées dans un conteneur ou sous un abri, dans un contenant non-étanche et en mauvais état et ne possédant pas d'étiquette (huiles usées).</p> <p>De plus, le mur du bâtiment est grandement endommagé et laisse entrer des précipitations.</p>	

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↑ ↓	-	+	<input type="checkbox"/> SO
1	Manquement : Étant titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la présente loi le 2006-10-24 pour un centre de récupération de matières résiduelles, ne pas avoir respecté les conditions, les restrictions et les interdictions qui y sont prévues, à savoir entreposage de résidus de brique et de béton à l'extérieur. Référence légale : article 123.1 de la LQE	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C			
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Les matières sont non-réactives.				
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : L'entreposage extérieur de ces résidus peut générer des eaux de lixiviation pouvant affecter la qualité des eaux de surface et souterraines en générant un pH élevé et des MES.				
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Le ruisseau Lamarre est situé à environ 15 mètres.				
2	Manquement : Contenants de matières dangereuses résiduelles entreposés à l'extérieur sans qu'ils ne soient placés dans un conteneur ou sous un abri. Référence légale : article 44 du RMD	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C+			
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Un déversement pourrait affecter la qualité de l'eau souterraine mais les citoyens de cette ville sont reliés à l'aqueduc.				
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Les matières pourraient se déverser sur le sol et affecter la qualité des sols et de l'eau souterraine.				
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Il s'agit d'un terrain en zone industrielle				
3	Manquement : Récipients de matières dangereuses résiduelles non étanche lorsque placé à l'extérieur et en mauvais état (huiles usées) Référence légale : article 45 al.1 du RMD	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C			
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Un déversement pourrait affecter la qualité de l'eau souterraine mais les citoyens de cette ville sont reliés à l'aqueduc.				
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Les matières pourraient se déverser sur le sol et affecter la qualité des sols et de l'eau souterraine.				
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Il s'agit d'un terrain en zone industrielle				
4	Manquement : Contenant de matières dangereuses résiduelles ne possédant pas d'étiquette indiquant le nom de la matière (huiles usées). Référence légale : article 46 al.1 partie 1 du RMD	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : D+			
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : manquement de nature administrative				
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : manquement de nature administrative				
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sans objet (nature administrative) Explication :				

16.1 Facteurs aggravants		<input type="checkbox"/> SO
<input type="checkbox"/>	Un manquement ou des manquements de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée ont été commis par le contrevenant dans les cinq dernières années et ont fait l'objet d'une communication écrite de la part du Ministère. Ce ou ces manquements sont les suivants :	
<input type="checkbox"/>	Un constat d'infraction ou des constats d'infraction ont été signifiés par un procureur au contrevenant pour une infraction ou des infractions de même gravité objective ou de gravité objective plus élevée dans les cinq dernières années. Cette infraction ou ces infractions sont les suivantes :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Plus d'un manquement commis par le contrevenant a été constaté le même jour.	
<input type="checkbox"/>	Autre facteur aggravant à considérer :	

16.2 Facteurs atténuants SO

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur avec facteurs aggravants

Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité selon les articles 123.1 de la LQE, 44, 45 al.1 et 46 al.1 partie 1 du RMD.

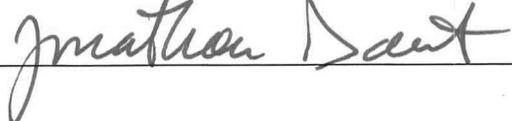
Je recommande également d'évaluer la possibilité d'émettre une sanction administrative pécuniaire (SAP) selon l'article 123.1 de la LQE dans le but d'assurer un retour rapide à la conformité. Selon l'article 115.24 al.1 (1), le montant prévu pour une personne morale est de 2 500\$.

Rédigé par : Lucie Veilleux **Fonction** inspectrice

Signature :  **Date de signature** : 2019-11-07

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Jonathan Davies **Fonction** : Chef d'équipe, secteur municipal

Signature :  **Date** : 2019-11-12

Commentaires :

Identification

Date de l'inspection : 2019-11-01	
Inspecteur : Lucie Veilleux	N° du rapport d'inspection : 401868810
Nom du lieu : Conteneur Rouville	N° du lieu : X2082835

Points de vérification avant l'inspection

Noter les renseignements pouvant être utiles pour la réalisation de l'inspection tels que : les volumes d'entreposage (hauteur et superficie) par matière, le temps d'entreposage selon le certificat d'autorisation.

Les matières autorisées sont le bois, le bardeau d'asphalte, le béton, le métal, le gypse, le plastique, la laine minérale et la brique. Les quantités prévues sont de 60 tonnes par jour. Toutes les opérations sont effectuées à l'intérieur, sur un plancher de béton. Il n'y aura aucun entreposage à l'extérieur. Aucun conditionnement n'est prévu. Un registre consignait les entrées et sorties sera tenu.

Éléments pertinents à vérifier du programme de contrôle du CA

Éléments	Conformité				Commentaire (inscrire un N°)
	OUI	NON	SO	NV	
<input checked="" type="checkbox"/> Tenue de registre (entrée, sortie)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Matières admissibles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Étanchéité des infrastructures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
<input checked="" type="checkbox"/> Délimitation des aires d'entreposage	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2
<input checked="" type="checkbox"/> Type d'équipement en place	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Disposition des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/> Émission de bruit et poussières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Rapport annuel (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres (spécifiez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SO = sans objet (ne s'applique pas); NV = non vérifié

Estimation des volumes entreposés et destination (usage)

Type de matières	Volume estimé (m³)	Préciser l'usage et la destination des matières récupérées triées	Commentaire (inscrire un N°)
<input type="checkbox"/> Asphalte			
<input type="checkbox"/> Bardeau d'asphalte			
<input type="checkbox"/> Bois			
<input type="checkbox"/> Bois traité			
<input checked="" type="checkbox"/> Brique/Béton	180	Sablère Rougemont	
<input type="checkbox"/> Métaux			
<input type="checkbox"/> Déchets			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (RCD mélangés)*	350	Centre de tri à Châteauguay	

* RCD : résidus de construction et démolition

Commentaires

N°	Commentaires (en lien avec les volumes de matières accumulées, les opérations de tri, la qualité du tri, etc.)
1	Le plancher doit être étanche mais le mur est défoncé
2	Entreposage extérieur interdit. Présence de brique/béton en tas près du ruisseau.
3	Tout est expédié au Articles 23-24 de la L.A.D.

Carte 1
Localisation

Thèmes

- Unités d'évaluation foncière avec
- Mesures
- Sélection - Lieux d'intervention
- Numéros des lots (Cad. Qc)
- Hydronymes des cartes topograph
- Hydrographie
- Hydronymes de la Commission de
- Lots du cadastre rénové (Cad. Qc)
- Lieux d'intervention
- Collection orthophotos
- Index collection orthophotos
- Odonymes
- Mosaïque orthophotos actuelle**

Curseur temporel

Collection orthophotos

Activer le curseur temporel

Roulette Liste

Année

2016

1963 ⏪ ⏩ 2018

Fermer

Données descriptives - Sélection - Lieux d'intervention

Numéro du lieu	Latitude	Longitude	Superficie (m ²)	Nom du lieu	Nom usuel	Description	Type de
X2082835	45,4200833333	-73,2795277778		Conteneurs Rouville			centre de

Annexe photos

Conteneurs Rouville (7550-10-01-0021800)



Image 1.



Image 2.

Annexe photos

Conteneurs Rouville (7550-10-01-0021800)



Image 3.



Image 4.



Image 5.

Annexe photos

Conteneurs Rouville (7550-10-01-0021800)



Image 6.



Image 7.

Annexe photos

Conteneurs Rouville (7550-10-01-0021800)



Image 8.



Image 9.

Longueuil, le 24 octobre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

9031-8080 Québec inc.
3200, boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L 4X3

N/Réf. : 7550-16-01-0021800
400350640

Objet : Centre de récupération de matières résiduelles

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 31 janvier 2006, reçue le 23 mars 2006 et complétée le 20 octobre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter un centre de récupération de matières résiduelles sur le lot 2 663 744 du cadastre du Québec; dans la ville de Chambly, municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 31 janvier 2006, signée par Articles 53-54 de la L.A.D
- Certificat de localisation, dossier :3017-097, minute :19 702, daté du 13 juin 2006, signé par ^{Articles 53-54 de la L.A.D} arpenteur-géomètre;

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 15 septembre 2006, signée Articles 53-54 de la L.A.D concernant des précisions relativement au projet, accompagnée de plans datés du 24 octobre 2001, signés et scellés par Articles 53-54 de la L.A.D, architecte;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 18 octobre 2006, signée par Articles 53-54 de la L.A.D, concernant des précisions relativement au projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PP/PL/pl

Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

RAPPORT D'ANALYSE

REQUÉRANT : 9031-8080 Québec inc.
3200, boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L 4X3

**LIEU
D'INTERVENTION :** 3 200, boul. Industriel Chambly
Lot 2 663 744 du cadastre du Québec

DATE : Le 24 octobre 2006

OBJET : Centre de récupération de matières résiduelles

N/RÉF. : 7550-16-01-0021800
400350640

I) NATURE DU PROJET

Le projet consiste à exploiter un centre de récupération au 3 200, boul. Industriel à Chambly. Les matières qui seront reçues au site sont : les bardeaux d'asphalte, le béton, le métal, le gypse, le plastique, la laine minérale et la brique. Le requérant prévoit recevoir approximativement 60 tonnes métriques par jour de matières résiduelles. Toutes les opérations seront effectuées à l'intérieur d'un bâtiment sur un plancher de béton. En conséquence, aucun entreposage de matières résiduelles ne sera fait à l'extérieur. De plus aucun conditionnement des matières résiduelles (ex : concassage, déchiquetage) n'est prévu.

Les matières récupérées seront le bois, le béton et le métal. Les matières non récupérées seront acheminées dans des lieux d'élimination apte à recevoir le type de déchet. Un registre consignait les entrées et sorties de matières résiduelles sera accessible au personnel du MDDEP.

Le centre de récupération est situé sur le lot 2 663 744 du cadastre du Québec, dans la ville de Chambly, municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu.

II) LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

A) Les impacts négatifs

Aucun.

B) Les impacts positifs

Permettra la récupération de matières résiduelles qui autrement seraient vouées à l'élimination.

III) LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

Aucune.

IV) LES EXIGENCES

A) Légales

- Loi sur la qualité de l'environnement (article 22);
- Règlement sur l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r.1.001).

B) Techniques

- Document intitulé : « *Guide sur les actes statutaires et les critères d'aménagement et d'exploitation de divers lieux de valorisation de matières fermentescibles ou fermentescibles* »(juillet 1999).

C) Administratives

Tous les documents exigés par la réglementation ont été présentés, soit :

- Le certificat de la municipalité ;
- La résolution de l'entreprise.

V) LES CONSULTATIONS

Aucune.

VI) LES AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Aucun.

VII) ÉLÉMENTS SUPPORTANT LES RECOMMANDATIONS DE L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL.

Le projet permet une récupération de matières résiduelles qui va dans le sens de la Politique gouvernementale adoptée à ce sujet. De plus, les critères applicables pour ce type de projet (réglementaires, techniques, administratifs) sont respectés.

VIII) LES RECOMMANDATIONS

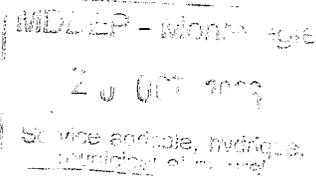
Délivrer le certificat d'autorisation demandé. Faire parvenir une copie de celui-ci au CCEQ.

IX) LE PROGRAMME DE VÉRIFICATION

À élaborer ultérieurement.



Pascal Ledoux
Service municipal et hydrique



Chambly, le 18 octobre 2006

Monsieur Pascal Ledoux
Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Lemoyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Objet : Réponse à votre envoi du 13 septembre 2006

Monsieur,

La présente fait suite à votre envoi du 13 septembre 2006 concernant notre demande de certificat d'autorisation pour un Centre de récupération de matériaux secs.

Premièrement, nous vous confirmons qu'aucun entreposage de matières résiduelles ne sera fait à l'extérieur du bâtiment.

Deuxièmement, nous vous confirmons aussi qu'aucun conditionnement des matières résiduelles n'est prévu à notre centre de récupération (ex : déchetage, concassage, etc.).

Troisièmement, le type de revêtement des planchers de notre bâtiment est en béton, et nous nous engageons à réparer rapidement les fractures ou fissures qui peuvent survenir au fil du temps.

Quatrièmement, nous vous confirmons que toutes les eaux générées par nos opérations sont évacuées vers le réseau d'égout municipal pour y être traitées (voir plan).

Cinquièmement, la quantité de matières résiduelles que nous prévoyons recevoir par jour et ce, par catégories sera de :

- 18 tonnes de couvertures, bardeaux
- 5 tonnes de béton
- 10 tonnes de bois récupérable
- 2 tonnes de métal
- 10 tonnes de gyproc
- 15 tonnes de déchets mixte tels que plastique, laine minérale, brique et terre

Les matières récupérables seront acheminées vers les sites suivant :

Matrec Brossard (bois traité, peinturé, bois propre)
Construction GFL (béton)
Carrière Thibault (bois traité, peinturé, bois propre)
Fers et Métaux recyclés (métal)
Métaux Dépôt (métal)
Rouville Station (métal)

Dernièrement les matières non récupérées seront acheminées vers les sites suivant :

Enfouissement JM Langlois (bardeaux, déchets mixtes)
Carrières Thibault (bardeaux, déchets mixtes)

Tel que demandé, nous tiendrons un registre de toutes les entrées et sorties des matériaux secs qui transigeront à notre site et il sera accessible en tout temps par le ministère.

Nous avons aussi un service de conteneur à déchets transportés par RCI pour les rebuts (L.E.S) qui ne vont pas dans les DMS.

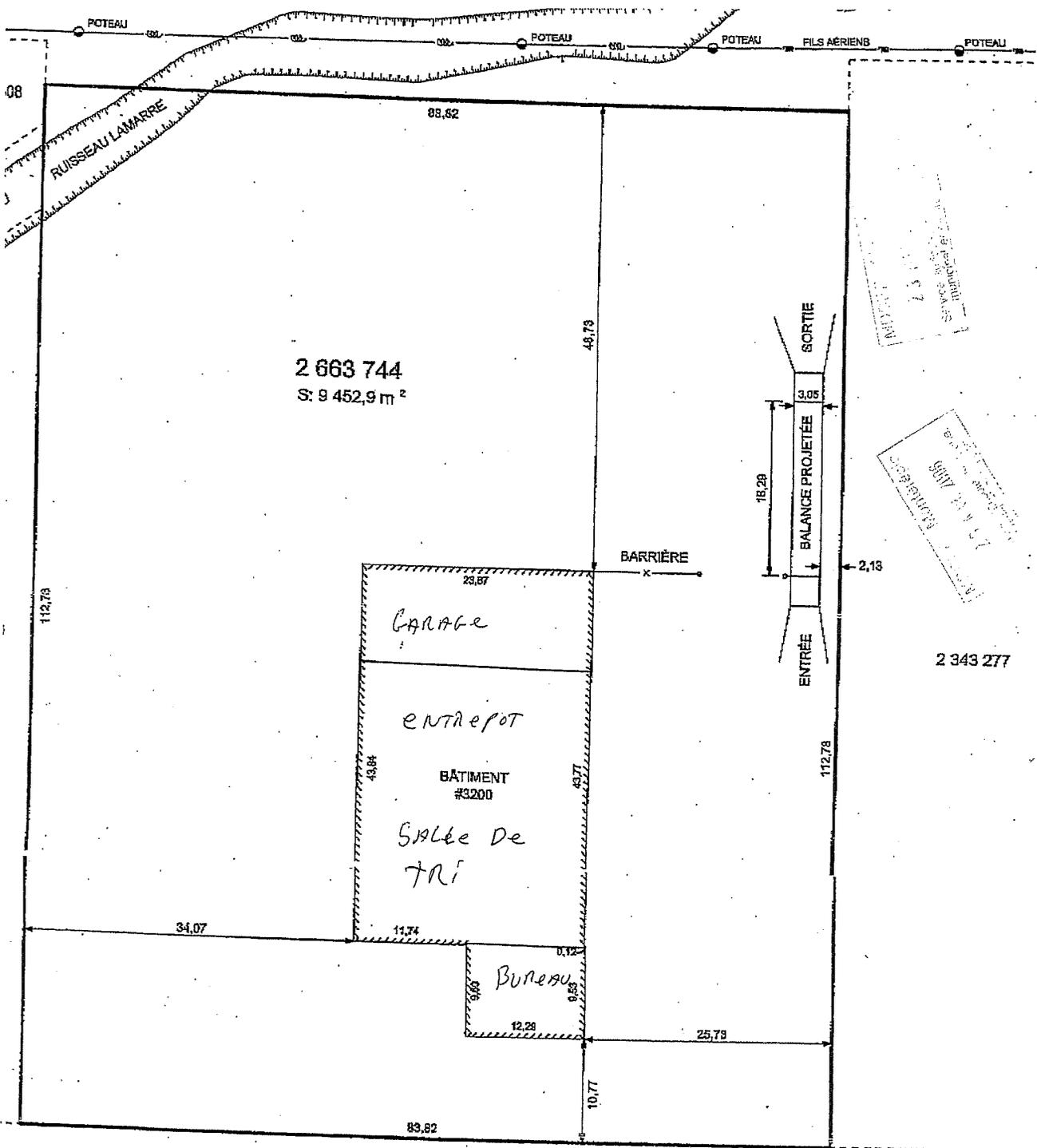
Pour les pneus nous les entreposons dans un conteneur et ils sont récupérés par Recyc-Québec.

En terminant, nous vous confirmons que tous les matières résiduelles qui transigeront à notre centre de récupération, seront pesées sur notre balance apparaissant sur le certificat de localisation que nous vous avons remis le 8 septembre 2006.

En espérant le tout conforme et à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Gilles Fréchette, président
9031-8080 Québec inc.



2 663 744
S: 9 452,9 m²

2 343 277

2 343 277

BOULEVARD INDUSTRIEL

2 342 216

2 342 212

Registraire
des entreprises

Québec 

Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2019-11-07 11:22:26

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1145540978
Nom	9031-8080 QUÉBEC INC.

Adresse du domicile

Adresse	3200 boul. Industriel Chambly (Québec) J3L4X3 Canada
---------	------------------------------------------------------------

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse
---------	----------------

Immatriculation

Date d'immatriculation	1996-02-27
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1996-02-27
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1996-02-26 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38

Annexe 3

Régime courant

QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2019-02-22
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2019-04-02 2018
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2019	2020-05-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2018	2019-05-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion et scission

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1^{er} secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4561
Activité	Camionnage de marchandises ordinaires
Précisions (facultatives)	TRANSPORT DE REBUTS

2^e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec
Aucun

Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir

Actionnaires

Premier actionnaire

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	9148-6811 QUÉBEC INC.
Adresse	303 boul. Industriel Châteauguay (Québec) J6J4Z2 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

Liste des administrateurs

Nom de famille	Landry
Prénom	Mario
Date du début de la charge	2017-07-06
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président, Secrétaire
Adresse	307 BOUL. Salaberry CP 128 Mercier Québec J6R2L1 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

Établissements

Aucun établissement n'a été déclaré.

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Index des documents

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2019-04-02
Déclaration de mise à jour courante	2019-02-22
Déclaration de mise à jour courante	2018-08-31
Déclaration de mise à jour courante	2017-07-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-05-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-06-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-06-05
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-05-22
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-05-01
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-07-13
Déclaration annuelle 2011	2011-08-30
État et déclaration de renseignements 2010	2010-08-27
État et déclaration de renseignements 2009	2009-10-21
État et déclaration de renseignements 2008	2008-08-30
État et déclaration de renseignements 2007	2007-07-10
État et déclaration de renseignements 2006	2006-07-13
Déclaration annuelle 2005	2005-11-18
Déclaration annuelle 2004	2004-10-21
Déclaration annuelle 2003	2003-10-08
Déclaration annuelle 2002	2002-11-26
Déclaration annuelle 2001	2001-10-31
Déclaration annuelle 2000	2000-10-30
Déclaration annuelle 1999	1999-10-13
Déclaration annuelle 1998	1998-12-22
Déclaration modificative	1998-05-26
Déclaration annuelle 1997	1997-12-09
Déclaration modificative	1997-02-19
Déclaration annuelle 1996	1996-11-26
Déclaration initiale	1996-07-16
Certificat de constitution	1996-02-27

Index des noms

Date de mise à jour de l'index des noms	2019-02-22
-----------------------------------------	------------

Nom

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
9031-8080 QUÉBEC INC.		1996-02-26		En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

--

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
NATIONAL REBUTS		1998-05-26		En vigueur
CONTENEURS ROUVILLE		1997-02-19	2019-02-22	Antérieur



© Gouvernement du Québec

DATE	Billets	NOM DU CLIENT	PROVENANCE	TRANSPORTEUR	MATIÈRE	Tonnage	ENTRANTS
9/3/2019 9:45 AM	65989	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		54 Mixte	4,6	Entrant
9/3/2019 8:48 AM	65995	COUVERTURES MONTEREGIENNES	CARIGNAN	MONTÉRÉG REMORQU	Mixte	0,62	Entrant
9/3/2019 6:48 AM	65998	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CHAMBLY	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	2,05	Entrant
9/3/2019 2:12 PM	66010	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		36 Mixte	3,72	Entrant
9/3/2019 3:09 PM	66013	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	60R	Mixte	8,02	Entrant
9/3/2019 3:03 PM	66014	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CHAMBLY	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	2,41	Entrant
9/3/2019 4:06 PM	66018	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51 Mixte	2,67	Entrant
9/3/2019 4:10 PM	66019	ENTREPRISE DANIEL ROULEAU	CHAMBLY	ROULEAU DANIEL ENT.	Mixte	0,78	Entrant
9/3/2019 4:14 PM	66020	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		36 Mixte	4,85	Entrant
9/3/2019 5:08 PM	66023	LE GEANT DU CONTENEUR	MARIEVILLE		51 Mixte	2,4	Entrant
9/3/2019 5:09 PM	66024	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN	60R	Mixte	5,86	Entrant
9/4/2019 8:08 AM	66027	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		51 Mixte	4,75	Entrant
9/4/2019 6:36 AM	66029	BLANCHETTE R NOVATION	CHAMBLY	BLANCHETTE ROUGE	Déchets	1,02	Entrant
9/4/2019 9:31 AM	66030	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE	60R	Agrégats In	12,87	Entrant
9/4/2019 9:35 AM	66031	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU		36 Mixte	9,45	Entrant
9/4/2019 10:04 AM	66033	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		51 Mixte	3,9	Entrant
9/4/2019 11:27 AM	66042	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE	60R	Agrégats In	8,72	Entrant
9/4/2019 1:12 PM	66046	LE GEANT DU CONTENEUR	STE-JULIE		Mixte	3,81	Entrant
9/4/2019 1:19 PM	66047	LE GEANT DU CONTENEUR	IBERVILLE		54 Mixte	3,98	Entrant
9/4/2019 1:49 PM	66051	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		36 Mixte	5,62	Entrant
9/4/2019 1:56 PM	66052	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT	64R	Mixte	6,67	Entrant
9/4/2019 2:36 PM	66053	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		51 Mixte	3,43	Entrant
9/4/2019 2:44 PM	66054	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE	60R	Mixte	5,38	Entrant
9/4/2019 3:32 PM	66057	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU		51 Mixte	4,43	Entrant
9/4/2019 4:39 PM	66061	LE GEANT DU CONTENEUR	McMASTERVILLE	64R	Mixte	2,95	Entrant
9/4/2019 5:05 PM	66062	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		51 Mixte	3,07	Entrant
9/3/2019 7:45 AM	66063	LE GEANT DU CONTENEUR	VARENNES		51 Mixte	4,7	Entrant
9/5/2019 8:25 AM	66064	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BASILE		51 Mixte	4,97	Entrant
9/4/2019 5:43 PM	66065	LE GEANT DU CONTENEUR	VARENNES		54 Mixte	6,04	Entrant
9/5/2019 9:19 AM	66068	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT	60R	Mixte	7,67	Entrant
9/5/2019 9:17 AM	66069	HORMIDAS & GUY PARENT INC.	CHAMBLY	HG PARENT CHAMBLY	Déchets	0,93	Entrant
9/5/2019 10:03 AM	66073	CONSTRUCTION MB	CHAMBLY	MB CONST CHAMBLY	Déchets	2,36	Entrant
9/5/2019 10:54 AM	66076	LE GEANT DU CONTENEUR	STE-MADELEINE		51 Mixte	2,77	Entrant
9/5/2019 11:51 AM	66077	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51 Mixte	1,92	Entrant
9/5/2019 4:00 PM	66083	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	3,75	Entrant
9/6/2019 6:28 AM	66088	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	RICHELIEU	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	1,79	Entrant
9/6/2019 9:17 AM	66090	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51 Mixte	2,87	Entrant
9/6/2019 10:07 AM	66094	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51 Mixte	4,08	Entrant
9/4/2019 8:10 AM	66097	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL	60R	Mixte	2,13	Entrant
9/6/2019 12:53 PM	66102	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CARIGNAN	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	2,24	Entrant
9/6/2019 3:36 PM	66110	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	60R	Mixte	2,94	Entrant
9/6/2019 4:05 PM	66111	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-BAPTISTE		51 Mixte	2,84	Entrant
9/9/2019 8:22 AM	66113	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE	64R	Mixte	6,86	Entrant
9/9/2019 8:26 AM	66114	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-GREGOIRE		36 Mixte	3,95	Entrant
9/6/2019 5:40 PM	66117	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE		54 Agrégats In	11,65	Entrant
9/9/2019 7:32 AM	66118	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	4,15	Entrant
9/9/2019 9:08 AM	66120	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Agrégats In	7,96	Entrant
9/9/2019 7:55 AM	66123	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Mixte	5	Entrant
9/9/2019 9:54 AM	66124	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Mixte	5,41	Entrant
9/9/2019 10:45 AM	66125	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		36 Mixte	5,74	Entrant
9/9/2019 11:56 AM	66127	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	2,98	Entrant
9/6/2019 7:35 AM	66130	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO		51 Mixte	12,29	Entrant
9/9/2019 2:22 PM	66132	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	3,73	Entrant
9/9/2019 2:27 PM	66133	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	60R	Mixte	6,45	Entrant
9/9/2019 4:54 PM	66139	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-MATHIAS		54 Mixte	5,66	Entrant
9/9/2019 6:29 AM	66143	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CHAMBLY	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	1,78	Entrant
9/10/2019 9:08 AM	66144	LE GEANT DU CONTENEUR	GRANBY		54 Mixte	4,39	Entrant
9/10/2019 11:03 AM	66151	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		54 Mixte	3,2	Entrant
9/10/2019 12:16 PM	66156	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CHAMBLY	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	2,74	Entrant
9/10/2019 1:02 PM	66157	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	3,78	Entrant
9/10/2019 3:02 PM	66165	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU		36 Mixte	2,64	Entrant
9/10/2019 3:13 PM	66166	LE GEANT DU CONTENEUR	LONGUEUIL	64R	Mixte	2,97	Entrant
9/10/2019 3:21 PM	66167	LE GEANT DU CONTENEUR	BROSSARD		51 Mixte	4,24	Entrant
9/11/2019 9:33 AM	66172	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		36 Mixte	5,03	Entrant
9/11/2019 9:37 AM	66173	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Mixte	7,94	Entrant
9/11/2019 11:39 AM	66174	LE GEANT DU CONTENEUR	RICHELIEU		54 Mixte	9,48	Entrant
9/11/2019 12:30 PM	66175	COUVERTURES MONTEREGIENNES	RICHELIEU	MONTÉRÉG REMORQU	Mixte	0,18	Entrant
9/11/2019 1:37 PM	66177	CONSTRUCTION MB	CHAMBLY	MB CONST CHAMBLY	Déchets	3,5	Entrant
9/11/2019 2:04 PM	66178	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HYACINTHE		54 Mixte	5,43	Entrant
9/11/2019 2:29 PM	66179	LE GEANT DU CONTENEUR	VILLE LEMOYNE		51 Mixte	2,54	Entrant
9/11/2019 3:00 PM	66182	LE GEANT DU CONTENEUR	LONGUEUIL	64R	Mixte	3,98	Entrant
9/11/2019 3:32 PM	66185	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU		51 Mixte	3,06	Entrant
9/11/2019 3:48 PM	66186	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN	64R	Mixte	3,28	Entrant
9/12/2019 8:37 AM	66191	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Mixte	6,45	Entrant
9/12/2019 7:55 AM	66192	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		54 Mixte	4,04	Entrant
9/12/2019 10:14 AM	66197	COUVERTURES MONTEREGIENNES	RICHELIEU	MONTÉRÉG. 10 ROUES	Déchets	4,57	Entrant
9/12/2019 10:30 AM	66198	LE GEANT DU CONTENEUR	MARIEVILLE		51 Déchets	3,2	Entrant

Annexe 4

9/12/2019 11:19 AM	66202	LES CONST. MONTRIVES INC.	CARIGNAN	MONT RIVE CONST CHAM	Déchets	4,17	Entrant
9/12/2019 12:21 PM	66206	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-BAPTISTE		51 Mixte	2,5	Entrant
9/12/2019 2:04 PM	66209	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51 Mixte	2,88	Entrant
9/12/2019 3:58 PM	66214	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-ALEXANDRE		51 Mixte	8,91	Entrant
9/13/2019 7:49 AM	66219	LE GEANT DU CONTENEUR	McMASTERVILLE		54 Mixte	2,35	Entrant
9/13/2019 7:45 AM	66222	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE	64R	Mixte	6,59	Entrant
9/13/2019 8:05 AM	66223	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		51 Mixte	6,26	Entrant
9/13/2019 9:40 AM	66225	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	RICHELIEU	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	3,05	Entrant
9/13/2019 10:25 AM	66229	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		51 Mixte	2,18	Entrant
9/13/2019 10:27 AM	66230	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO	64R	Mixte	6,17	Entrant
9/13/2019 12:09 PM	66232	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		51 Mixte	1,54	Entrant
9/13/2019 12:53 PM	66234	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-BAPTISTE		54 Mixte	6,52	Entrant
9/13/2019 1:19 PM	66235	COUVERTURES MONTEREGIENNES	CARIGNAN	MONTÉRÉG REMORQU	Mixte	0,27	Entrant
9/13/2019 2:08 PM	66237	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BASILE		51 Mixte	3,66	Entrant
9/13/2019 3:21 PM	66242	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-MATHIAS	64R	Mixte	17,92	Entrant
9/13/2019 3:27 PM	66243	LE GEANT DU CONTENEUR	OTTERBURN PARK		51 Mixte	2,08	Entrant
9/13/2019 4:17 PM	66246	BLANCHETTE R NOVATION	CHAMBLY	BLANCHETTE GALVANISE	Déchets	0,86	Entrant
9/16/2019 9:52 AM	66253	LE GEANT DU CONTENEUR	LONGUEUIL		36 Mixte	3,53	Entrant
9/16/2019 9:55 AM	66255	COUVERTURES MONTEREGIENNES	CARIGNAN	MONTÉRÉG 10 R + POP	Déchets	5,24	Entrant
9/16/2019 10:43 AM	66260	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		51 Mixte	5,37	Entrant
9/16/2019 6:45 AM	66261	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Mixte	5,89	Entrant
9/16/2019 7:55 AM	66266	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE		54 Mixte	5,18	Entrant
9/16/2019 12:51 PM	66269	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-MARC-SUR-RICHELIEU	64R	Mixte	3,74	Entrant
9/16/2019 2:26 PM	66278	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		54 Mixte	4,17	Entrant
9/16/2019 2:29 PM	66279	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO	64R	Mixte	5,49	Entrant
9/16/2019 3:12 PM	66281	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BASILE		51 Mixte	4,69	Entrant
9/16/2019 3:57 PM	66283	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN	64R	Mixte	4,98	Entrant
9/16/2019 3:52 PM	66284	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	RICHELIEU	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	1,63	Entrant
9/16/2019 4:48 PM	66285	LE GEANT DU CONTENEUR	MARIEVILLE	64R	Déchets	2,54	Entrant
9/16/2019 5:13 PM	66286	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE		51 Mixte	5,31	Entrant
9/17/2019 8:25 AM	66287	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	5,07	Entrant
9/17/2019 8:53 AM	66292	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Mixte	5,55	Entrant
9/17/2019 8:40 AM	66298	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-ALEXANDRE		36 Mixte	4,47	Entrant
9/17/2019 10:24 AM	66300	CONSTRUCTION YVON BOUCHARD	CHAMBLY	CONST. YVON BOUCHARD	Beton a trier	2,14	Entrant
9/17/2019 10:32 AM	66301	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		36 Mixte	4,79	Entrant
9/17/2019 5:00 PM	66304	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	64R	Mixte	1,34	Entrant
9/17/2019 12:09 PM	66305	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		51 Mixte	6,58	Entrant
9/17/2019 12:45 PM	66309	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		40 Mixte	5,81	Entrant
9/17/2019 1:47 PM	66310	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-MARC-SUR-RICHELIEU		54 Mixte	14,5	Entrant
9/17/2019 1:40 PM	66311	CONSTRUCTION MB	CHAMBLY	MB CONST CHAMBLY	Déchets	3,74	Entrant
9/17/2019 2:08 PM	66315	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		51 Mixte	11,68	Entrant
9/17/2019 2:38 PM	66324	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		36 Mixte	5,68	Entrant
9/17/2019 4:09 PM	66330	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	10,88	Entrant
9/17/2019 4:15 PM	66331	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE	64R	Mixte	5,53	Entrant
9/17/2019 4:33 PM	66333	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE		36 Mixte	3,86	Entrant
9/17/2019 4:38 PM	66334	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HYACINTHE		51 Mixte	8,62	Entrant
9/18/2019 7:58 AM	66335	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		54 Mixte	5,64	Entrant
9/18/2019 8:10 AM	66337	LE GEANT DU CONTENEUR	BELOEIL		51 Mixte	5,26	Entrant
9/18/2019 9:03 AM	66340	LES CONSTRUCTIONS SMC I INC.	CHAMBLY	SMCI CONST CHAMBLY	Déchets	1,8	Entrant
9/18/2019 11:26 AM	66345	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		54 Mixte	7,2	Entrant
9/18/2019 2:16 PM	66349	LE GEANT DU CONTENEUR	VARENNES	60R	Mixte	6,45	Entrant
9/18/2019 2:20 PM	66350	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE	60R	Mixte	8,02	Entrant
9/18/2019 3:42 PM	66353	COUVERTURES MONTEREGIENNES	RICHELIEU	MONTÉRÉG. 10 ROUES	Déchets	1,8	Entrant
9/18/2019 4:17 PM	66355	LE GEANT DU CONTENEUR	STE-JULIE	64R	Mixte	2,57	Entrant
9/19/2019 8:37 AM	66359	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		54 Mixte	2,45	Entrant
9/18/2019 6:03 AM	66360	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CHAMBLY	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	2,29	Entrant
9/18/2019 5:54 PM	66361	LE GEANT DU CONTENEUR	MARIEVILLE		54 Mixte	7,07	Entrant
9/19/2019 6:16 AM	66362	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CHAMBLY	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	1,78	Entrant
9/19/2019 8:46 AM	66363	LE GEANT DU CONTENEUR	LONGUEUIL		51 Mixte	4,6	Entrant
9/17/2019 4:02 PM	66364	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU		56 Mixte	4,47	Entrant
9/19/2019 9:44 AM	66367	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51 Mixte	1,72	Entrant
9/19/2019 9:35 AM	66368	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN	60R	Mixte	4,58	Entrant
9/19/2019 9:58 AM	66370	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54 Mixte	5,71	Entrant
9/19/2019 1:25 PM	66377	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO		54 Mixte	6,47	Entrant
9/19/2019 3:37 PM	66382	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU		36 Mixte	5,16	Entrant
9/19/2019 4:07 PM	66383	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-LEONARD		51 Mixte	1,97	Entrant
9/20/2019 7:55 AM	66385	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE	60R	Mixte	3,31	Entrant
9/20/2019 6:38 AM	66391	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	RICHELIEU	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	2,48	Entrant
9/20/2019 8:46 AM	66392	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE		54 Mixte	3,71	Entrant
9/18/2019 6:07 PM	66393	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	64R	Mixte	3,52	Entrant
9/20/2019 6:46 AM	66394	LE GEANT DU CONTENEUR	GFP		54 Mixte	5,83	Entrant
9/20/2019 9:30 AM	66396	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-MATHIAS		51 Mixte	2,77	Entrant
9/20/2019 9:49 AM	66397	COUVERTURES MONTEREGIENNES	CHAMBLY	MONTÉRÉG. 10 ROUES	Déchets	2,77	Entrant
9/20/2019 10:32 AM	66401	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		51 Mixte	2,93	Entrant
9/20/2019 10:45 AM	66402	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		54 Mixte	2,7	Entrant
9/20/2019 12:42 PM	66406	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		36 Mixte	2,38	Entrant
9/20/2019 12:57 PM	66407	LES CONST. MONTRIVES INC.	CHAMBLY	MONT RIVE CONST CHAM	Mixte	5,87	Entrant
9/20/2019 2:10 PM	66411	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	ST-BASILE	COUVREUR CHAMBLY	Mixte	1,64	Entrant

9/20/2019 3:18 PM	66416	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		51	Mixte	4,86	Entrant
9/19/2019 5:28 PM	66429	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	64R		Mixte	3,1	Entrant
9/23/2019 11:38 AM	66433	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BASILE		54	Mixte	4,25	Entrant
9/23/2019 12:51 PM	66434	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO	64R		Mixte	2,99	Entrant
9/23/2019 1:21 PM	66435	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		54	Mixte	3,96	Entrant
9/23/2019 1:51 PM	66436	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		51	Mixte	4,08	Entrant
9/23/2019 3:17 PM	66438	LE GEANT DU CONTENEUR	OTTERBURN PARK		54	Mixte	2,36	Entrant
9/23/2019 3:22 PM	66439	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN	62R		Mixte	1,87	Entrant
9/23/2019 3:50 PM	66441	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	60R		Mixte	3,21	Entrant
9/23/2019 4:46 PM	66443	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		54	Mixte	4,92	Entrant
9/24/2019 8:40 AM	66445	LE GEANT DU CONTENEUR	RICHELIEU	62R		Mixte	2,48	Entrant
9/24/2019 7:45 AM	66446	LE GEANT DU CONTENEUR	STE-ANGELE DE MONNOIR	62R		Mixte	3,8	Entrant
9/20/2019 8:04 AM	66448	LE GEANT DU CONTENEUR	GRANBY	64R		Mixte	3,9	Entrant
9/20/2019 6:00 PM	66450	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-ALEXANDRE	64R		Mixte	4,54	Entrant
9/24/2019 10:53 AM	66453	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		54	Mixte	4,92	Entrant
9/24/2019 11:38 PM	66455	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54	Mixte	3,33	Entrant
9/24/2019 12:16 PM	66456	COUVERTURES MONTEREGIENNES	RICHELIEU	MONTÉRÉG REMORQU		Mixte	0,33	Entrant
9/24/2019 12:58 PM	66458	LE GEANT DU CONTENEUR	OTTERBURN PARK		54	Mixte	2,07	Entrant
9/24/2019 2:00 PM	66463	LE GEANT DU CONTENEUR	STE-ANGELE DE MONNOIR	62R		Mixte	2,26	Entrant
9/24/2019 2:05 PM	66464	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-ALEXANDRE	60R		Agrégats In	5,54	Entrant
9/24/2019 2:01 PM	66465	LE GEANT DU CONTENEUR	BROSSARD		54	Mixte	1,33	Entrant
9/24/2019 2:43 PM	66466	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	62R		Mixte	2,72	Entrant
9/24/2019 2:50 PM	66468	LE GEANT DU CONTENEUR	MARIEVILLE	60R		Mixte	4,65	Entrant
9/24/2019 3:14 PM	66469	LE GEANT DU CONTENEUR	STE-ANGELE DE MONNOIR		54	Mixte	1,81	Entrant
9/24/2019 3:52 PM	66472	LE GEANT DU CONTENEUR	LONGUEUIL		51	Mixte	1,73	Entrant
9/25/2019 11:11 AM	66485	COUVERTURES MONTEREGIENNES	RICHELIEU	MONTÉRÉG. 10 ROUES		Déchets	4,04	Entrant
9/25/2019 11:07 AM	66486	CONSTRUCTION MB	CHAMBLY	MB CONST CHAMBLY		Déchets	5,55	Entrant
9/24/2019 7:59 AM	66487	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	64R		Mixte	2,83	Entrant
9/25/2019 1:47 PM	66488	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	ST-BASILE	COUVREUR CHAMBLY		Mixte	2,12	Entrant
9/25/2019 2:06 PM	66489	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54	Mixte	2,89	Entrant
9/25/2019 2:51 PM	66490	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HYACINTHE		44	Mixte	8,49	Entrant
9/25/2019 3:20 PM	66492	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-MATHIAS		51	Mixte	3,06	Entrant
9/25/2019 3:59 PM	66493	LE GEANT DU CONTENEUR	BOUCHERVILLE		44	Mixte	3,06	Entrant
9/26/2019 10:01 AM	66496	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT		54	Mixte	6,02	Entrant
9/26/2019 10:24 AM	66497	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51	Mixte	1,16	Entrant
9/26/2019 11:21 AM	66500	RAYMOND LAPOINTE COUVREUR INC.	CHAMBLY	RAYMOND LAPOINTE CHA		Mixte	4,4	Entrant
9/27/2019 8:35 AM	66504	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	60R		Mixte	4,07	Entrant
9/27/2019 9:18 AM	66507	BLANCHETTE R NOVATION	CHAMBLY	BLANCHETTE ROUGE		Déchets	1,24	Entrant
9/27/2019 9:23 AM	66508	COUVERTURES MONTEREGIENNES	CARIGNAN	MONTÉRÉG. 10 ROUES		Déchets	1,76	Entrant
9/27/2019 9:34 AM	66509	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BASILE		51	Mixte	2,85	Entrant
9/27/2019 10:48 AM	66511	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HILAIRE		54	Mixte	3,54	Entrant
9/27/2019 11:28 AM	66513	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		54	Agrégats In	4,07	Entrant
9/27/2019 12:22 PM	66518	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO		51	Mixte	1,9	Entrant
9/27/2019 1:32 PM	66521	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-JEAN-SUR-RICHELIEU	60R		Mixte	4,57	Entrant
9/27/2019 1:33 PM	66522	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO		54	Mixte	2,87	Entrant
9/27/2019 3:24 PM	66540	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CHAMBLY	COUVREUR CHAMBLY		Mixte	2,19	Entrant
9/30/2019 9:38 AM	66559	RENOVATION RICHARD ET LEHOUX	CHAMBLY	RICHARD ET LEHOUX		Déchets	0,72	Entrant
9/30/2019 6:07 AM	66567	COUVREUR CHAMBLY (2006) INC.	CARIGNAN	COUVREUR CHAMBLY		Mixte	1,5	Entrant
9/30/2019 12:57 PM	66572	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-BRUNO		51	Mixte	2,06	Entrant
9/30/2019 1:14 PM	66574	COUVERTURES MONTEREGIENNES	CHAMBLY	MONTÉRÉG REMORQU		Mixte	0,48	Entrant
9/30/2019 1:40 PM	66576	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	64R		Déchets	3,1	Entrant
9/30/2019 3:25 PM	66581	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-HUBERT	60R		Mixte	3,56	Entrant
9/30/2019 3:50 PM	66583	LE GEANT DU CONTENEUR	ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU		51	Mixte	2,71	Entrant
9/30/2019 4:47 PM	66589	LE GEANT DU CONTENEUR	CARIGNAN		51	Mixte	3,33	Entrant
9/27/2019 8:00 AM	66593	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY	60R		Mixte	6,16	Entrant
9/30/2019 7:54 AM	66607	LE GEANT DU CONTENEUR	CHAMBLY		51	Mixte	1,22	Entrant

No. BILLET	Tonnage	DATE	CLIENT	CAMIONNEUR	DESTINATIONS	MATÉRIEL	SORTANT
303077	20,36	9/3/2019 9:52 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303234	20,39	9/4/2019 7:23 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303272	18,91	9/4/2019 10:09 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303299	25,77	9/4/2019 3:08 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303304	29,79	9/4/2019 4:06 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303450	28,09	9/5/2019 3:08 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303453	23,67	9/5/2019 3:48 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303469	28,69	9/5/2019 5:08 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303551	24,21	9/6/2019 9:47 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303611	20,54	9/6/2019 3:37 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303701	19,94	9/9/2019 9:37 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303703	18,72	9/9/2019 10:10 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303733	24,67	9/9/2019 3:08 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303744	21,06	9/9/2019 3:46 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
303959	23,91	9/10/2019 2:51 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304004	23,7	9/10/2019 5:54 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304201	28,11	9/12/2019 9:41 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304241	22,55	9/12/2019 12:54 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304280	25,22	9/12/2019 3:33 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304297	26,7	9/12/2019 4:20 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304303	22,76	9/12/2019 4:54 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304421	22,86	9/13/2019 2:33 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304430	20,02	9/13/2019 3:27 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304619	22,49	9/16/2019 4:10 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304711	17,68	9/17/2019 11:24 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304739	28,78	9/17/2019 1:26 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304775	28,61	9/17/2019 3:53 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304834	30,65	9/18/2019 9:40 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304870	28,58	9/18/2019 12:15 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304896	32,67	9/18/2019 1:39 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304934	27,06	9/18/2019 3:59 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
304942	29,96	9/18/2019 5:16 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305064	27,76	9/19/2019 2:22 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305082	20,96	9/19/2019 3:31 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305133	26,03	9/20/2019 8:18 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305220	20,01	9/20/2019 3:43 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305367	24,37	9/23/2019 1:35 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305407	19,86	9/23/2019 3:59 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305534	22,35	9/24/2019 2:04 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305578	25,97	9/24/2019 5:08 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305627	22,58	9/25/2019 8:35 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305697	26,22	9/25/2019 1:24 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305713	25,09	9/25/2019 2:19 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305741	18,99	9/25/2019 3:55 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305753	22,84	9/25/2019 4:34 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
305815	15,92	9/26/2019 9:47 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
306048	24,9	9/27/2019 3:13 PM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant
306106	24,55	9/30/2019 9:57 AM	CHAMBLY ROUVILLE	Cardinal Multi	CHATEAUGUAY	MIXTE	Sortant

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-01-29	Heure de début : 10 h 15	Heure de fin : 11 h 15
Intervention effectuée par : Lucie Veilleux		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO	
N° de demande : 200266390	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : M-12 centres de tri de matériaux secs (M-2 Contrôle de certains lieux de valorisation de matières résiduelles)	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301301648	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7550-16-01-0021800	N° de document : 401780354
But de l'intervention : Réaliser une inspection annuelle programmée dans le cadre du programme M-12 pour les centres de tri de matériaux secs.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +		
1	Nom du lieu : Conteneurs Rouville	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2082835	Type de lieu : centre de tri, récupération, transformation matières résiduelle
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 3200, boul. Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,420883333;-73,279527778	

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	9031-8080 Québec inc.	propriétaire	3200, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Y2053846	X2082835

4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO	
Description :	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D		Articles 53-54 de la L.A.D
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Articles 53-54 de la L.A.D	----

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : directeur			

6 Plainte <input checked="" type="checkbox"/> SO	
-------------------------------------------------------------------------------------	--

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos intégrées au rapport : 7
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Lucie Veilleux avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1200. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\veilu02\7550-16-01-0021800\2019-01-29 Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

#	Numéro	Titre
1		M-12 -Grille d'inspection des lieux de tri de matériaux secs

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	1	Localisation
2	Document	2	Registre des entrées et sorties de matières
3	Document	3	Certificat d'autorisation du 2006-10-24
4	Document	4	Rôle d'évaluation foncière
5	Document	5	Registre des entreprises

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO**11 Échantillon** ↓↑ - + SO**12 Mise en contexte** SO

Il s'agit d'un centre de tri de matériaux secs pour lequel un certificat d'autorisation (CA) est délivré le 24 octobre 2006 (annexe 3). Le terrain (annexe 4) est situé dans le quartier industriel (carte 1). Les matières visées sont le bois, le bardeau d'asphalte, le béton, le métal, le gypse, le plastique, la laine minérale et la brique. Les quantités prévues sont de 60 tonnes par jour. Toutes les opérations sont effectuées à l'intérieur, sur un plancher de béton. Il n'y aura aucun entreposage à l'extérieur. Aucun conditionnement n'est prévu. Un registre consignait les entrées et sorties sera tenu. Le CA ne précise ni le contenu spécifique du registre ni les quantités d'entreposage permises.

À noter que Articles 23-24 de la L.A.D. a fait l'acquisition de Articles 23-24 de la L.A.D (annexe 5).

13 Description de l'intervention

Je rencontre le directeur à son bureau. L'entreprise offre un service de location de conteneurs. Les clients qui apportent des matières résiduelles sur ce lieu sont des petits contracteurs locaux. Le site sert aussi d'écocentre pour la municipalité de mai à novembre. À leur arrivée, les matières sont pesées sur la balance et déchargées dans le bâtiment, sur le plancher étanche. Les matières résiduelles reçues sont triées sommairement avec des pelles mécaniques (les gros morceaux sont mis de côté), puis transbordée grâce au puit de chargement pour être expédiées. Tout est envoyé au site de Articles 23-24 de la L.A.D (lieu no. X2101585), sauf la brique qui est envoyée dans une sablière de Rougemont (lieu no. X1606251) et le béton qui est envoyé chez Articles 23-24 de la L.A.D. à Articles 23-24 de la L.A.D (lieu no. 90310327). Dans le cas où des déchets domestiques ou d'autres natures seraient reçus, ils seraient envoyés au site d'enfouissement Articles 23-24 de la L.A.D. (lieu no. 90192055). Il s'agit de tous de lieux autorisés à recevoir ces types de matières. Il n'y a pas réception de matières non permises (exemple : matières dangereuses). Le directeur mentionne que les chargements contenant uniquement de la brique sont déchargés sur le sol, dans un coin du terrain. Je lui rappelle que l'entreposage de matières résiduelles à l'extérieur est interdit selon le CA.

Je procède à l'inspection en compagnie de la préposée à la balance. Une affiche indiquant le type de lieu, l'horaire et les tarifs est placée à l'entrée du lieu (photo no.1). Le bâtiment renferme des matières résiduelles (photos no.2 et 3). La nature des matières est conforme (tôle, bois, foin, laine minérale, gypse, plastique, etc.). Le plancher du bâtiment est en béton. Je remarque de petites ouvertures dans le mur derrière les matières. Il sera réparé. Il y a deux quais de chargement, un à chaque extrémité du bâtiment, mais un seul est utilisé (photo no.4). Le bâtiment comporte aussi une section garage pour l'entretien des deux pelles mécaniques. La balance se trouve à côté du bâtiment (photo no.5). Une vingtaine de conteneurs vides de différentes grosseurs sont entreposés dans la cour arrière (photos no.6 et 7). Je ne remarque pas d'entreposage de brique à l'extérieur.

Le directeur me remet une copie du registre pour le mois de janvier 2019 (annexe 2). Les clients non-réguliers ne possédant pas de compte à l'entreprise sont identifiés « Cash client Rouville ».

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Le registre comporte la date, le numéro du billet de pesée, le nom des clients, la nature et la quantité. Un sommaire des entrées du mois selon la nature est inclus. La liste des sorties indique que tout est allé à Articles 23-24 de la L.A.D.

15 Conclusion

La présente inspection ne permet pas de constater de manquement.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

17 Recommandations	
Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.	
Rédigé par : Lucie Veilleux	Fonction : Inspectrice
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature : 2019-02-12

18 Vérification du rapport d'intervention <input type="checkbox"/> SO	
Approuvé par : Jonathan Davies	Fonction : Chef d'équipe
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date :
Commentaires :	

Identification

Date de l'inspection : 2019-01-29	
Inspecteur : Lucie Veilleux	N° du rapport d'inspection : 401780354
Nom du lieu : Conteneurs Rouville	N° du lieu : X2082835

Points de vérification avant l'inspection

Noter les renseignements pouvant être utile pour la réalisation de l'inspection tels que : les volumes d'entreposage (hauteur et superficie) par matière, le temps d'entreposage selon le certificat d'autorisation.

Les matières visées au CA sont le bois, le bardeau d'asphalte, le béton, le métal, le gypse, le plastique, la laine minérale et la brique. Les quantités prévues sont de 60 tonnes par jour. Toutes les opérations sont effectuées à l'intérieur, sur un plancher de béton. Il n'y aura aucun entreposage à l'extérieur. Aucun conditionnement n'est prévu. Un registre consignait les entrées et sorties sera tenu.

Éléments pertinents à vérifier du programme de contrôle du CA

Éléments	Conformité				Commentaire (insérer un N°)
	OUI	NON	SO	NV	
<input checked="" type="checkbox"/> Tenue de registre (entrée, sortie)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Matières admissibles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Étanchéité des infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ouvertures dans le mur à réparer
<input type="checkbox"/> Délimitation des aires d'entreposage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Type d'équipement en place	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	pelles mécaniques
<input checked="" type="checkbox"/> Disposition des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lieux autorisés
<input type="checkbox"/> Émission de bruit et poussières	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Rapport annuel (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/> Autres : aucun entreposage extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Estimation des volumes entreposés et destination (usage)

Type de matières	Volume (m³)	Préciser la destination des matières	Commentaire (insérer un N°)
<input type="checkbox"/> Asphalte			
<input type="checkbox"/> Bardeau d'asphalte			
<input checked="" type="checkbox"/> Bois	n.d.	Articles 23-24 de la L.A.D.	
<input type="checkbox"/> Bois traité			
<input type="checkbox"/> Brique		Articles 23-24 de la L.A.D.	
<input type="checkbox"/> Béton		Articles 23-24 de la L.A.D.	
<input type="checkbox"/> Métaux			
<input checked="" type="checkbox"/> Déchets	n.d.	Articles 23-24 de la L.A.D.	
<input checked="" type="checkbox"/> Autre (gypse, laine minérale)	n.d.	Articles 53-54 de la L.A.D.	

SO = sans objet (ne s'applique pas)

NV = non vérifié

Commentaires

N°	Commentaires (en lien avec les volumes de matières accumulées, les opérations de tri, la qualité du tri, etc.)

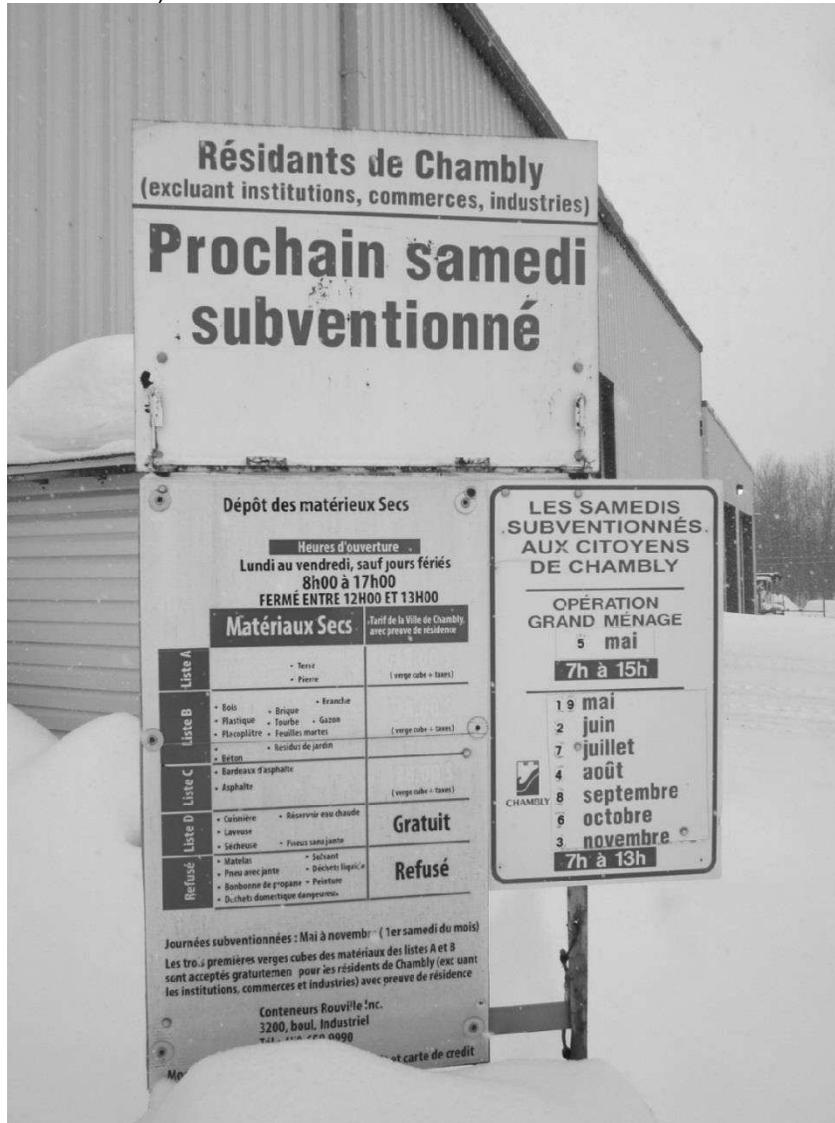
Carte 1
Localisation



Données descriptives - Sélection - Lieux d'intervention

Numéro du lieu	Latitude	Longitude	Superficie (m ²)	Nom du lieu	Nom usuel	Description	Type de li
X2082835	45,4200833333	-73,2795277778		Conteneurs Rouville			centre de

Conteneurs Rouville (7550-16-01-0021800)



IMG_1949.JPG
Image 1. Affiche à l'entrée



IMG_1951.JPG
Image 2. Matières reçues

Annexe photos

Conteneurs Rouville (7550-16-01-0021800)



IMG_1950.JPG

Image 3. Matières prêtes à être chargées



IMG_1952.JPG

Image 4. Zone de chargement

Annexe photos

Conteneurs Rouville (7550-16-01-0021800)



IMG_1953.JPG
Image 5. Balance



IMG_1954.JPG
Image 6. Conteneurs vides



IMG_1955.JPG
Image 7. Conteneurs vides

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie
Région : Montérégie

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-01-11 Heure d'arrivée : 10 h 30 Heure de départ : 10 h 56
Inspecteur : Audrey Sicard Lajeunesse Accompagné de :

N° intervention : 300789778 Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7550-16-01-0021800 N° du rapport d'inspection : 401321100
N° demande : 200266390 Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Conteneurs Rouville M-12 1/1

Lieu inspecté
Nom du lieu : Conteneurs Rouville
Nom usuel du lieu :
N° du lieu : X2082835 Type de lieu : centre de tri,récupération,transformation mat. résiduelle
Localisation du lieu inspecté :
Adresse du lieu : 3200, boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L 4V2
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,430280555600;-73,275836111100

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9031-8080 Québec inc.		3200, boulevard Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Y2053846

Conditions météo
-9°C ensoleillé

Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Sylvain Fréchette	propriétaire	
Articles 53-54 de la L.A.D	employé	

Mode d'identification
But expliqué : oui non s. o.
Mode d'identification : verbale preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de :

Plainte SO

Photos numériques
Nombre de photos prises sur le terrain : 6 Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Audrey Sicard-Lajeunesse avec un appareil photo de type Canon, PowerShot A1200. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\sicau01\7550-16-01-0021800\2016-01-11
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées <input type="checkbox"/> SO	
Numéro	Titre
page 4/5	M-12 -Grille d'inspection des lieux de tri de matériaux secs

Autres pièces annexées au rapport SO

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif)

SO

3 Description de l'inspection

Je me rends au 3200 boul. Industriel à Chambly. Je rencontre la réceptionniste je lui mentionne le but de mon inspection. Elle demande à Articles 53-54 de la L.A.D de me rencontrer. Articles 53-54 de la L.A.D appel un employé pour effectuer la visite avec moi.

Inspection

À l'intérieur du bâtiment je constate :

- 1 amas de matières résiduelles non triées environ 80 m³
- 2 employés
- Un chargeur sur roues
- Un camion de Conteneur Rouville qui dépose des matières résiduelles d'un conteneur de 40 verges.
- Le bois et bois traité, le métal, les bardeaux d'asphalte et les matières résiduelles destiné à l'enfouissement sont entreposé dans des conteneurs 40 verge à l'intérieur.

À l'extérieur du bâtiment je constate :

- Le gypse est entreposé à l'extérieur dans un conteneur 40 verges.
- Les pneus sont entreposés à l'extérieur dans un conteneur
- Moins de 20 m³ de brique est entreposé à même le sol
- 4 conteneurs non trié sont entreposé à l'extérieur

Discussion avec l'employé de Conteneur Rouville

- Les conteneurs de matières résiduelles non-trié peuvent parfois rester 3-4 jours à l'extérieur avant d'être triés
- Une collecte mensuelle est offerte aux citoyens de Chambly une fois par mois un samedi. Lors de la collecte des citoyens il arrive que de la terre de travaux résidentiel soit accepté un emplacement à l'extérieur est identifié.
- Les matelas entreposé dans les conteneurs de Articles 23-24 d sont envoyé au lieu d'enfouissement Articles 23-24 de la L.A.D.
- Les matières résiduelles non-récupérables sont envoyées au lieu d'enfouissement de Articles 23-24 de la L.A.D.

Registre

- Les camions sont pesé à la balance à leur arrivé sur les lieux
- Une copie du registre est présente en annexe

Voir grille d'inspection annexé au rapport

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

5 Conclusion

Entreposage de brique à l'extérieur inférieur à 20 m³

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés

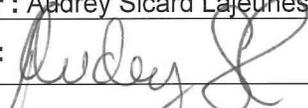


SO

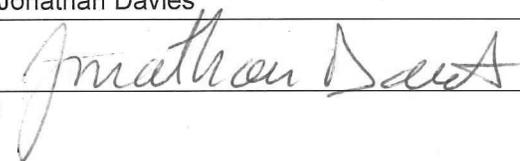
6 Recommandations

Ainsi, je recommande de procéder à une inspection l'année prochaine suivant le programme M-12

Rédigé par : Audrey Sicard Lajeunesse

Signature :  Date de signature : 2016-01-15

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jonathan Davies Fonction : Chef d'équipe
Signature :  Date : 2016-01-15

Commentaires :

Identification	
Date de l'inspection : 11 janvier 2016	
Inspecteur : Audrey Sicard-Lajeunesse	N° du rapport d'inspection : 401321100
Nom du lieu : Conteneur Rouville	N° du lieu : X2082835

Points de vérification avant l'inspection
Noter les renseignements pouvant être utile pour la réalisation de l'inspection tel que les volumes d'entreposage (hauteur et superficie), le temps d'entreposage selon le certificat d'autorisation.
Volumes de DCD traité par jour : environ 60 tonnes métrique Pas d'entreposage permis à l'extérieur du bâtiment Opérations de tri doivent se dérouler dans le bâtiment

Éléments pertinents à vérifier du programme de contrôle du CA					
Éléments	Conformité				Commentaire (inscrire un N°)
	OUI	NON	SO	NV	
<input type="checkbox"/> Tenue de registre (entrée, sortie)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1
<input type="checkbox"/> Matières admissibles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2
<input type="checkbox"/> Étanchéité des infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3
<input type="checkbox"/> Délimitation des aires d'entreposage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4
<input type="checkbox"/> Type d'équipement en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Disposition des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5
<input type="checkbox"/> Émission de bruit et poussières	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Rapport annuel (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Autres (spécifiez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Estimation des volumes entreposés et destination (usage)			
Type de matières	Volume estimé (m³)	Préciser l'usage et la destination des matières récupérées triées	Commentaire (inscrire un N°)
<input type="checkbox"/> Asphalte			
<input type="checkbox"/> Bardeau d'asphalte			
<input checked="" type="checkbox"/> Bois et bois traité	40		5
<input checked="" type="checkbox"/> Brique	20		5
<input type="checkbox"/> Béton			
<input checked="" type="checkbox"/> Métaux	40		5
<input checked="" type="checkbox"/> Déchets	40		5
<input type="checkbox"/> Autre (préciser)			

SO = sans objet (ne s'applique pas); NV = non vérifié

Commentaires	
N°	Commentaires (en lien avec les volumes de matières accumulées, les opérations de tri, la qualité du tri, etc.)
1	Une copie du registre pour le mois de septembre 2015 m'a été remise
2	Déchets de démolition, les matelas ne sont pas acceptés ils sont gérés dans un conteneur de ^{Articles 23-24} , les matières résiduelles dangereuses ne sont pas permises
3	La surface du plancher de béton a été refaite l'année dernière, puisqu'il commençait à avoir des fissures.
4	Conteneur entreposé dans les parties plus basses du bâtiment, les matériaux triés sont déposés à l'intérieur
5	Voir registre en annexe pour les destinations

Joindre ce document à la version papier de votre rapport d'inspection

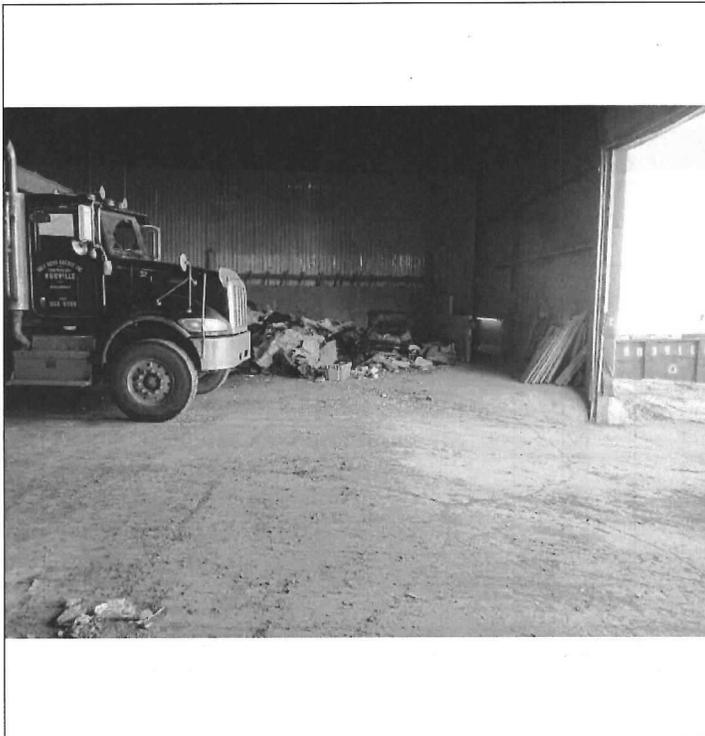
Conteneur Rouville
Chambly



IMG_0972.JPG
Matériaux triés



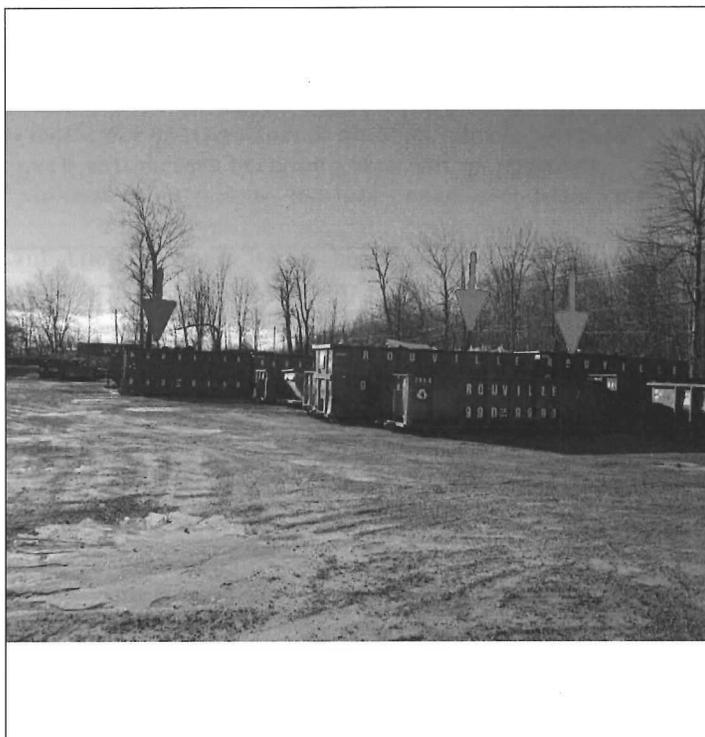
IMG_0973.JPG
Matières résiduelles non-triées



IMG_0974.JPG
Matières résiduelles destiné à l'enfouissement



IMG_0975.JPG
Entreposage de briques



IMG_0976.JPG
Rouge: matières résiduelles non-triées, Bleu: pneus



IMG_0977.JPG
Collecte pour les citoyens de Chambly

Produits

DATE	1/Compacteur	2/Construction	3/Démolition	4/Bardeaux	5/Asphalte	6/Briques,déchets
01-sept-15		72,54		15,25	8,63	
02-sept-15		45,44		1,87	5,28	
03-sept-15		65,58		4,17		
04-sept-15		54,78		3,53		
08-sept-15		53,5		19,17		
09-sept-15		18,64		10,12		
10-sept-15		40,2		6,36		
11-sept-15		35,58		8,16	11,7	
14-sept-15		37,73		7,45		
15-sept-15		47,49		16,06		
16-sept-15		51,83		2,76		
17-sept-15		29,7		14,68		
18-sept-15		60,28		7,66		
21-sept-15		48,87		14,78		
22-sept-15		80,73		4,01		
23-sept-15		26,98		5,4		18,04
24-sept-15	7,98	34,16	10,3	4,72	4,39	
25-sept-15		32,81		20,99		
28-sept-15		68		10,81		
29-sept-15		62,11				
30-sept-15		26,71				
TOTAL	7,98	921,12	10,3	177,95	30	18,04

sept-15

7/Béton, déchets	Brique, béton prop	9/Bois	10/Residus Jardin	11/Terre	12/Autres	13/Citoyens Chambly
					1,81	
	13,18				5,79	
	9,63					
					11,76	
				9,81		
	8,73				10,84	
					5,31	
					6,51	
	18,76				7,09	
					2,86	
12,18	10,15				2,39	
	14,78				1,84	
6,49					16,57	
18,67	75,23	0	0	9,81	72,77	0

14/Citoyens Carignan	15/Citoyens Richelieu	Total	Total	101/Métal	102/Bois
		Entrée	Sortie		
		98,23	42,94		6,77
		71,56	121,69		
		69,75	113,62		
		67,94	79,83		24,31
		84,43	20,88		20,88
		38,57	73,4	4,62	11,97
		66,13	37,26		5,89
		55,44	32,2		5,79
		50,49	199,02	5,68	13,85
		63,55	59,09		
		61,1	0		
		70,23	109,47		9,29
		70,8	72,23		
		63,65	8,67		8,67
		84,74	103,66		
		75,14	47,87		17,32
		61,55	125,06		7,01
		53,8	85,82	4,86	8,26
		95,43	49,01		
		62,11	22,92	5,69	
		49,77	135,25		31,47
		0	0		
		0	0		
		0	0		
0	0	1341,87	1496,95	20,85	171,48

103/Bardeaux	104/Boucher	105/Baillargeon	106/GFL	107/Coupal	108/Moulée RL	109/SDF
		19,84				
			52,27			
		41,5				
					59,09	
		20,81				
			21,64			
			17,23			
0	0	82,15	91,14	0	59,09	0

110/Carton	111/Autres	112/Fontaine	113/Gypse	114/Laprairie	115/Thibault	116/DMS Bfi
	16,33					
					22,01	99,68
			11,88			49,47
						55,52
						56,81
			9,8			21,57
					26,41	
						137,99
						100,18
					22,23	50
						103,66
						30,55
					20,21	77,03
						51,06
					31,17	17,84
					27,14	76,64
0	16,33	0	21,68	0	149,17	928

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction régionale de Estrie et Montérégie
Région de Montérégie
Bureau de Longueuil

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-08-07 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 13 h 04	Heure de départ : 13 h 35
Inspecteur : Stéphanie Rivard	Accompagné de : s/o	
No intervention : 300591196	No gestion documentaire : 7550-16-01-0021800	
Type d'intervention : Inspection pour suivie de manquement	No document : 400956898	
Type de demande liée : Programme de contrôle	No demande : 200266390	
But de l'inspection : Suivie de l'avis d'infraction du 17 juin 2010.		

Lieu inspecté :	
Nom du lieu : Conteneurs Rouville	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté : (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : 3200, boul. Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2 Lot 2 663 744, cadastre du Québec.	
No du lieu : X2082835	Type de lieu : centre de tri, récupération, transformation de matières résiduelles.
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): erreur de coordonnée dans SAGO	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
9031-8080 Québec inc.	3200, boul. Industriel Chambly (Québec) J3L 4V2	Y2053846

Conditions météo
Ensoleillé, environ 30°C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (posté)
Articles 53-54 de la L.A.D		450 658-9990 ()
Monsieur Sylvain Fréchette	Propriétaire	450 658-9990 ()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut

Date de l'inspection : 2012-08-07

No de gestion documentaire : 7550-16-01-0021800

Plainte

Plaignant rencontré : oui non s.o.

Photos numériques

Nombre de photos prises : 10

Nombre de photos annexées : 10

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type *Canon PowerShot A1100 IS*.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

M:\Rég-16\rivst03\7550-16-01-0021800\2012-08-07

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos IMG_0494 et IMG_0495 et des photos IMG_0500 à IMG_0503 qui ont été assemblées à l'aide du logiciel *Panorama Maker* de *Arcsoft*.

Autres pièces annexées

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Vue aérienne du lieu inspecté
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

2006-10-24 : Certificat d'autorisation pour un centre de tri et de recyclage de matériaux secs.

2010-06-17 : Avis d'infraction à l'article 123.1 de la LQE pour l'entreposage de résidus de béton et de branches à l'extérieur du bâtiment.

3. Description de l'inspection

Rencontre de ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} **à la réception.**

Je me présente et lui mentionne le but de ma visite.

Elle avertit Monsieur Sylvain Fréchette de ma présence. Monsieur Fréchette est au téléphone.

Registre

- Je vérifie le registre avec ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} en attendant.
- Il y a un registre informatique pour les entrées et les sorties de matières résiduelles.
- ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} fait imprimer une feuille par jour pour les entrées et une pour les sorties.
- Pour les entrées, il y a un code de produit (exemple : construction, démolition) et le poids des voyages.
- Pour les sorties, il y a aussi un code de produit, le poids et la destination.
- Je note que pour la journée d'hier, tous les voyages sont allés chez ^{Articles 23}

Rencontre de Monsieur Sylvain Fréchette.

Je me présente et lui mentionne le but de ma visite.

Monsieur Fréchette m'accompagne pour l'inspection.

À l'intérieur du bâtiment, je constate la présence de :

- 1 amas de matières résiduelles non trié d'environ 150 m³
- 1 amas de bardeaux d'asphaltes d'environ 60 m³
- 1 amas de matières résiduelles non trié d'environ 60 m³
- 1 employé
- 1 chargeur sur roues jaune
- 1 pelle mécanique.
- Beaucoup de poussières à l'intérieur du bâtiment. Présence d'un ventilateur près du toit.

Selon Monsieur Fréchette, les matières résiduelles sont déchargées et triées sur le sol à l'intérieur du bâtiment.

À l'extérieur du bâtiment, je constate la présence de :

- 1 balance. Tous les voyages sont pesés à leurs arrivées et à leur sortie selon M. Fréchette.
- Un amas de terre et de branches. Monsieur Fréchette mentionne que les citoyens viennent déposer des branches à cet endroit et ils les chargent dans les conteneurs par la suite à tous les jours. Aucune branche n'est entreposée sur le sol à la fin de la journée, selon lui.
- Quelques morceaux de béton dans un coin de la cour arrière. Monsieur Fréchette mentionne que le béton est déchargé dans ce coin et rechargé dans les conteneurs par la suite (même chose que pour les branches).
- Des conteneurs vides sont entreposés dans la cour.

Selon Monsieur Fréchette :

- Le béton est acheminé chez ^{Articles 23-2}
- Le bardeau est acheminé chez « ^{Articles 23-24 de la L.A.D.} » à Joliette.
- Le métal va chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}
- Le carton va chez ^{Articles 23-24 de la L}
- Le bois va chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}
- Le gypse va chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}
- Les pneus sont récupérés par ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}
- Et les matières non récupérables sont envoyées chez ^{Articles 23-24 de la L.A.D.}

Durant l'inspection, un citoyen vient porter des branches avec un pick-up et une remorque.

Note : Les volumes des amas ont été estimés visuellement.

Date de l'inspection : 2012-08-07

No de gestion documentaire : 7550-16-01-0021800

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Je n'ai rien trouvé à propos des compagnies «^{Articles 23-24 de la L.A.D.} » et «^{Articles 23-24 de la L.A.D.} ».

5. Conclusion

Je n'ai pas constaté d'infraction à la LQE durant cet inspection.
Les activités de tri semblent conformes aux dispositions du certificat d'autorisation.

6. Recommandations

Effectuer une prochaine inspection systématique suivant le programme d'inspection des centres de tri de matériaux secs (M-12).

Signature : Stéphanie Rivard



Date de rédaction: 2012-08-15
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jonathan Davies

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 2012-09-05.
Année/mois/jour

Commentaires :

Croquis, cartes et plan

No : 1

Titre : Vue aérienne du lieu inspecté.



- Lieux sélectionnés
- Commerce
 - Exploitation des ressources
 - Immeuble et infrastructure
 - Industrie
 - Lieu d'élevage
 - Lieu d'entreposage
 - Lieu de traitement
 - Matière résiduelle
 - Milieu hydrique
 - Autres lieux
 - Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante
- Lots cadastre Qc
- Lot
- No de lot cadastre Qc
- A Numéro de lot
- Index - Orthos actuelles (1996-2011)
- Index
- Orthos actuelles 1996-2011



Échelle approximative : 1 / 1 308



Source(s) des données :

Développement durable,
Environnement
et Parc

Québec

Municipal Longueuil (C)

Préparé par :
Stéphanie Rivard
2012-08-15

© Gouvernement du Québec, 2012

Produit par : Stéphanie Rivard

SR 2012-08-15

Lieu : Conteneurs Rouville

Échelle : voir carte

Note :

00 : Emplacement approximatif et direction des photos.

Photos

Photo no : 1

Fichier : IMG_0496

Description : Chargeur sur roues et pelle mécanique.

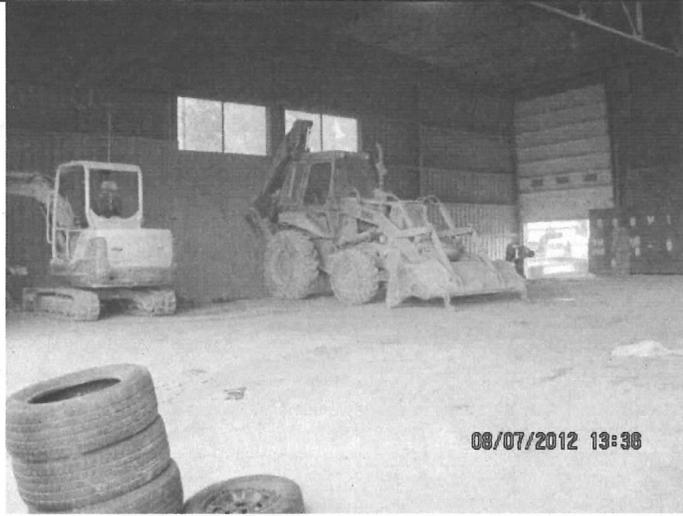


Photo no : 2

Fichier : IMG_0497

Description : balance



Photo no : 3

Fichier : IMG_0498

Description : Secteur où est déposé le béton.



Photo no : 4

Fichier : IMG_04999

Description : Branches.



Photos miniatures



IMG_0487.jpg



IMG_0488.jpg



IMG_0489.jpg



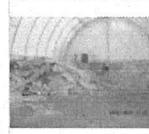
IMG_0490.jpg



IMG_0491.jpg



IMG_0492.jpg



IMG_0493.jpg

Panorama

Panorama no : 1

Fichier : Stitched_001 (IMG_0494 et IMG_0495)

Description : Matières résiduelles à trier à l'intérieur du bâtiment.



Panorama no : 2

Fichier : Stitched_002 (IMG_05000 à IMG_0503)

Description : Entreposage de conteneurs vides à l'extérieur du bâtiment.



PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 17 juin 2010

AVIS D'INFRACTION

9031-8080 Québec inc.
3200, boulevard industriel
Chambly (Québec) J3L 4V2

N/Réf. : 7550-16-01-0021800
400717843

Objet : Exploitation d'un centre de récupération de matières résiduelles, situé au
3200, boulevard Industriel à Chambly

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 juin 2010 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir entreposé des matières résiduelles, (résidus de béton, branches) à l'extérieur du bâtiment de récupération
-Loi sur la qualité de l'environnement [L.R.Q., c. Q-2]
article 123.1

Nous vous demandons donc, **dès réception de cet avis**, de prendre les mesures pour vous conformer aux dispositions de votre certificat d'autorisation daté du 24 octobre 2006.

Dans la mesure où vous désiriez entreprendre toutes autres activités que celles pour lesquelles vous êtes autorisées, telle que l'entreposage des matières résiduelles à l'extérieur du bâtiment de récupération, nous vous rappelons que vous devrez obtenir de notre ministère, les autorisations préalables.

Pour ce faire nous vous invitons à entrer en contact avec M. Pascal Ledoux de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie au 450 928-7607, poste 247.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Benoit Ethier au 450 928-7607, poste 244.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JD/BE/be


Jonathan Davies
Chef d'équipe

IDENTIFICATION

N° de dossier :	7550-16-01-0021800
N° d'intervention SAGO :	300529696
N° de document SAGO	400717449
Date de la visite :	2010-06-08
Heures	Arrivée : 13h50 Départ : 14h12
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (DD MM SS.sss): 45° 25'49,01'', 73°16'33,01''
Nom de l'inspecteur :	Benoit Ethier
Accompagné par :	N/A
Lieu visité :	3200 boul. industriel, Chambly (ci après aussi appelé site)
Raison sociale :	9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)
Adresse :	3200 boul. Industriel
Municipalité :	Chambly
Code postal :	J3L 4V2
Adresse postale :	3200 boul. Industriel, Chambly (Québec), J3L 4V2
Personne rencontrée / fonction :	Articles 53-54 de la L.A.D
Personne rencontrée / fonction :	N/A
Téléphone :	450-658-9990
Télécopieur :	450-658-9964
Photos	Nombre : 10
Échantillon :	N/A
Annexes	N/A
Conditions météorologiques :	Ennuagé 15-25°C vent faible

PLAIGNANT(E)

Oui

Non N/A

Nom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :		

BUT DE LA VISITE

Inspection dans le cadre du programme d'inspection des centres de tri de matériaux secs

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Mise en contexte

L'entreprise a obtenu un certificat d'autorisation (c.a) le 24 octobre 2006 pour un centre de récupération de matières résiduelles

Inspection

- Je me présente à la réception et demande à parler avec le propriétaire
- La réceptionniste du nom de Articles 53-54 de la L.A.D m'informe que M. Sylvain Fréchette n'est pas disponible aujourd'hui
- Je demande à consulter le registre
- Le registre est sur support informatique (excel),
- Les entrées et les sorties sont classées selon la nature des matériaux (Bardeaux, asphalte, brique,

bois, terre, autres) ainsi que le mois

- Le registre semble conforme
- Suite à la consultation du registre j'effectue une inspection du site
- Deux employés s'affaire à trier des matériaux à l'intérieur du bâtiment
- Du carton est présent dans la partie sud est du bâtiment
- Du bardeau est présent dans la partie sud ouest du bâtiment
- Des matériaux secs, bois, bardeau, plastique d'un volume d'environ 50m³ sont présent dans la section est du bâtiment
- Des pneus sont empilés près d'une porte de garage à l'intérieur du bâtiment
- Une balance est présente à l'extérieur du bâtiment dans le secteur nord du site (photo 7)
- Une demi douzaine de conteneurs rouges sont entreposées à l'extérieur du bâtiment dans le secteur ouest du site
- Un amas de branches d'un volume d'environ 40m³ est présent à l'extérieur du bâtiment près de la balance (photo 8)
- Un amas de résidus de béton d'un volume d'environ 60m³ est présent entreposé sur le sol dans le secteur nord du site à l'extérieur du bâtiment (photo 9)
- Une douzaine de pneus sont empilés dans le secteur sud ouest du site à l'extérieur du bâtiment (photo 10)

Machinerie

- Pelle hydraulique grise de marque Articles 23-24 de la L.A.D. immatriculé Articles 23-24 de la L.A.D. en opération à l'intérieur du bâtiment (photo 4)
- Rétro caveuse jaune de marque Articles 23-24 de la L.A.D., non en opération présente à l'intérieur du bâtiment (photo 5)
- Rétro caveuse jaune de marque Articles 23-24 de la L.A.D. non en opération présente à l'extérieur du bâtiment (photo 6)

Photos

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi-même avec un appareil-photo numérique de marque Nikon Coolpix L1. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au bureau où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisés conformément à la *Directive sur la gestion des photos numériques*. Les photos originales sont conservées dans le répertoire *M:\Rég-16\ethbe02\7550-16-01-00218000\2010-06-08*.

CONCLUSION

- Des activités de tri sont en cours au moment de l'inspection
- Des matières résiduelles (béton, branches) sont entreposés à l'extérieur du bâtiment ce qui contrevient au certificat d'autorisation du 24 octobre 2006

RECOMMANDATION

- Envoyer un avis d'infraction pour non respect du certificat d'autorisation

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

VÉRIFICATION

Inspecté par : Benoit Ethier

Date :

2010-06-10

Vérifié par : Jonathan Lacroix

Date :

2010-06-11

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

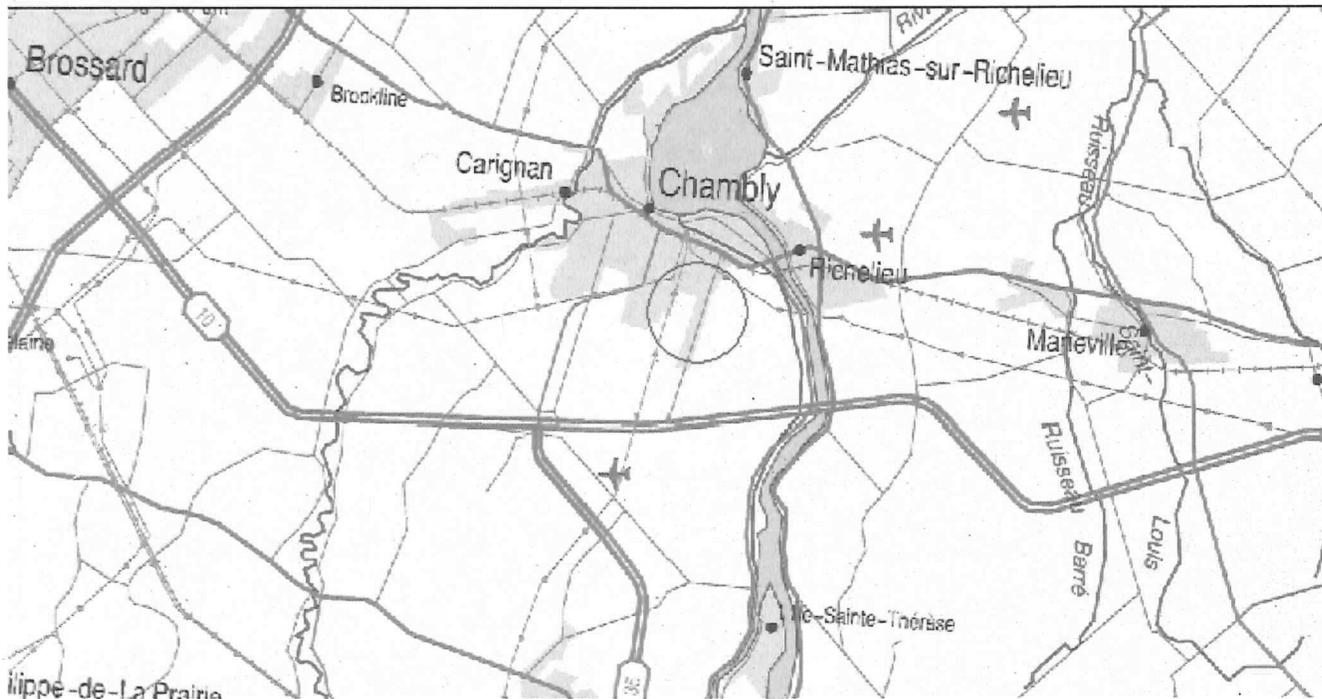
CARTE

IDENTIFICATION : 9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)

Description : Emplacement du site

Étendue: 26 714 m. Échelle approx.: 1 / 120 213

1 Km



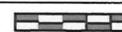
© Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

CARTE

IDENTIFICATION : 9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)

Description : Emplacement du site

Étendue: 1 111 m. Échelle approx.: 1 / 5 000

 100 m

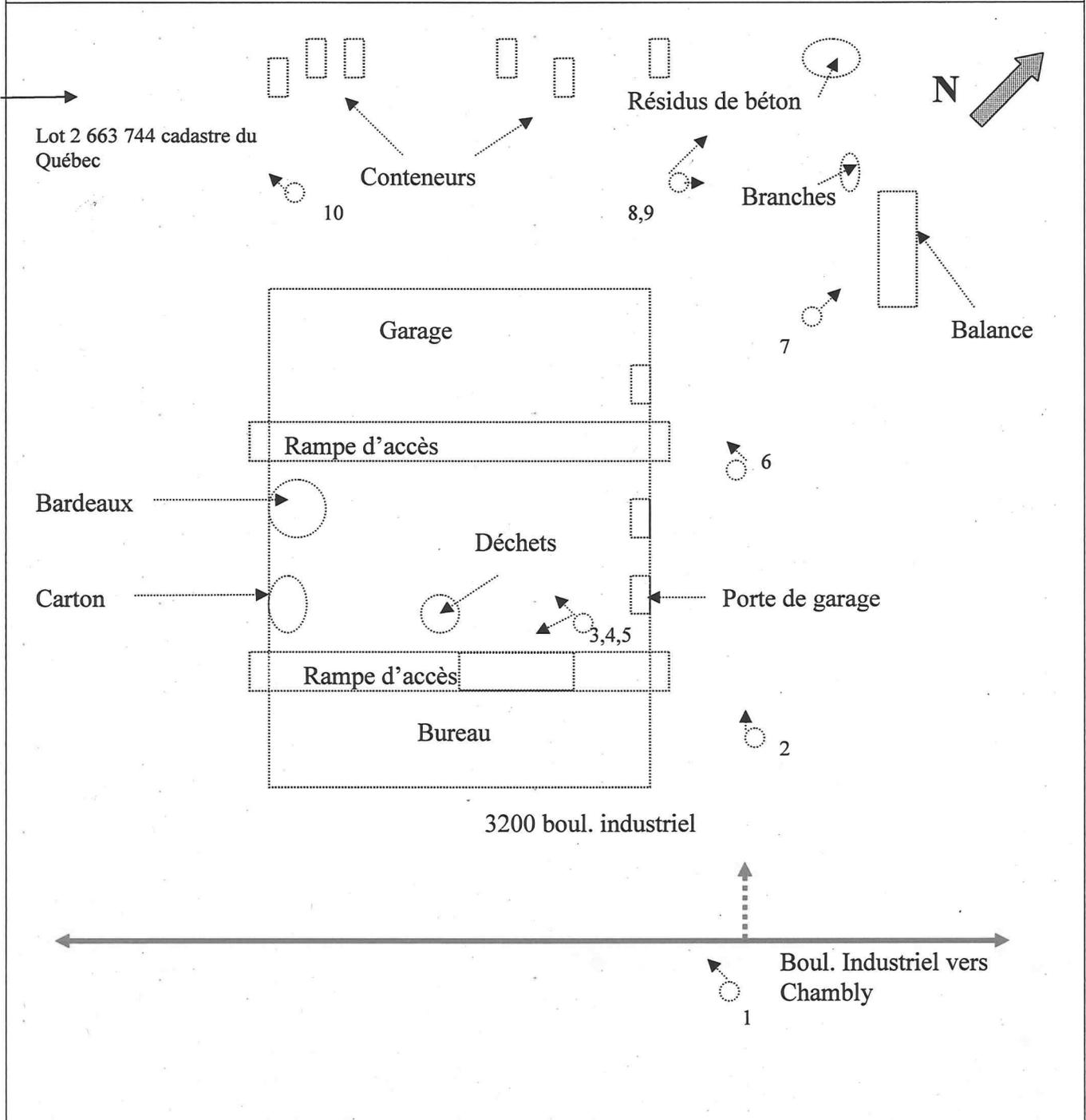


© Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

CROQUIS

IDENTIFICATION : 9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)

Description : Croquis de la situation au moment de l'inspection (vue en plan)



Croquis dessiné par :

NOM : Benoit Ethier

SIGNATURE : [Signature]

DATE : 2010-06-10

DOSSIER : 9031-8080 Québec inc

N/RÉF : 7550-16-01-0021800

***NOTE :**

○ → Emplacement des photos

PHOTOS

IDENTIFICATION : 9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)

Photo # : 1
Réf. Numérique : 3136
Date : 2010-06-08

Vue du centre à partir du boulevard



Photo # : 2
Réf. Numérique : 3137
Date : 2010-06-08

Pancarte indiquant les tarifs pour les clients



Photo # : 3
Réf. Numérique : 3138
Date : 2010-06-08

Vue des activités se déroulant à l'intérieur du centre



PHOTOS

IDENTIFICATION : 9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)

Photo # : 4
Réf. Numérique : 3140
Date : 2010-06-08

Pelle hydraulique grise de
marque Articles 23-24 de la L.A.D.
immatriculé Articles 23-24 de la L.A.D. en
opération à l'intérieur du
bâtiment



Photo # : 5
Réf. Numérique : 3139
Date : 2010-06-08

Rétro caveuse jaune de
marque Articles 23-24 de la L.A.D. non en
opération présente à
l'intérieur du bâtiment



Photo # : 6
Réf. Numérique : 3143
Date : 2010-06-08

Rétro caveuse jaune de
marque Articles 23-24 de la L.A.D. non en
opération présente à
l'extérieur du bâtiment



PHOTOS

IDENTIFICATION : 9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)

Photo # : 7
Réf. Numérique : 3144
Date : 2010-06-08

Une balance est présente à l'extérieur du bâtiment dans le secteur nord du site



Photo # : 8
Réf. Numérique : 3148
Date : 2010-06-08

Un amas de branches d'un volume d'environ 40m³ est présent à l'extérieur du bâtiment près de la balance



Photo # : 9
Réf. Numérique : 3149
Date : 2010-06-08

Un amas de résidus de béton d'un volume d'environ 60m³ est présent entreposé sur le sol dans le secteur nord du site à l'extérieur du bâtiment



Photo # : 10
Réf. Numérique : 3153
Date : 2010-06-08

Une douzaine de pneus sont empilés dans le secteur sud ouest du site à l'extérieur du bâtiment



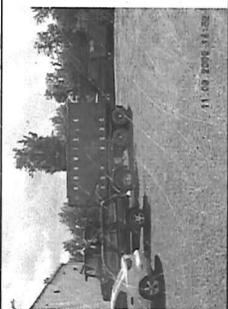
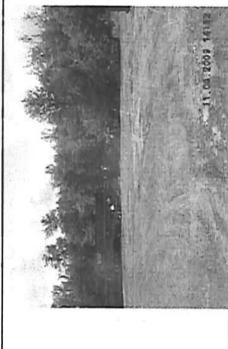
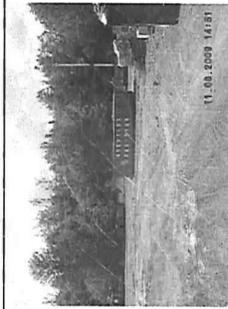
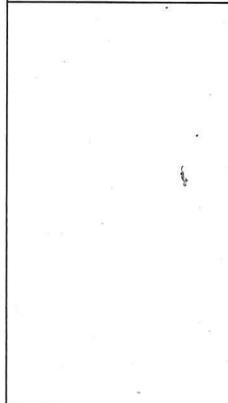
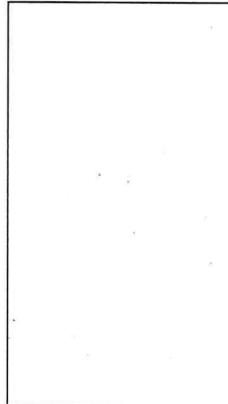
PHOTOS

IDENTIFICATION : 9031-8080 Québec inc. (Conteneurs Rouville)

Description :Ensembles des photos prises lors de l'inspection



N° de dossier : 7550-16-01-0021800
Date de rédaction : 2010-06-10

PANORAMA				
IDENTIFICATION :				
Photo# :11	Ref. Numérique : 1854,1855,1856 Date : 2009-08-11			
Description : Vue de la cour arrière				
				
				

Longueuil, le 24 octobre 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

9031-8080 Québec inc.
3200, boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L 4X3

N/Réf. : 7550-16-01-0021800
400350640

Objet : Centre de récupération de matières résiduelles

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 31 janvier 2006, reçue le 23 mars 2006 et complétée le 20 octobre 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter un centre de récupération de matières résiduelles sur le lot 2 663 744 du cadastre du Québec, dans la ville de Chambly, municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Demande de certificat d'autorisation, datée du 31 janvier 2006, signée par Articles 53-54 de la L.A.D.
- Certificat de localisation, dossier :3017-097, minute :19 702, daté du 13 juin 2006, signé par Articles 53-54 de la L.A.D. arpenteur-géomètre;

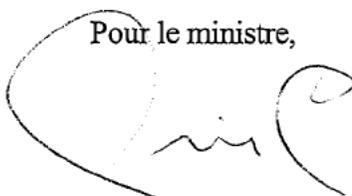
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 15 septembre 2006, signée Gilles Fréchette, concernant des précisions relativement au projet, accompagnée de plans datés du 24 octobre 2001, signés et scellés par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, architecte;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), datée du 18 octobre 2006, signée par ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, concernant des précisions relativement au projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Paquin
Directeur régional
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

PP/PL/pl

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0100000

Date de rédaction : Le 31 janvier 2006

Intervention SAGIR : 300270859

SAGIR complété (x)

1. IDENTIFICATION

« Conteneurs Rouville »

DATE D'INSPECTION : Vendredi, 27 janvier 2006

HEURE : Arrivée : 12h48

Départ : 13h12

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Audrey Sicard-Lajeunesse

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ :

Conteneurs Rouville
3200, boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L 4V2

ADRESSE POSTALE (si différente) :

9031-8080 Québec inc.
3200, boulevard Industriel
Chambly (Québec) J3L 4V2

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Gilles Fréchette / propriétaire

(514) 820-3417

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	(x)	()	()
Nombre :	7	1		

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Vérifier les opérations au 3200, boul. Industriel à Chambly.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0100000

Date de rédaction : Le 31 janvier 2006

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 11 janvier 2006, je reçois un appel de M. Fréchette, de Conteneur Rouville.

M. Fréchette me mentionne qu'il est propriétaire d'un centre de recyclage de matériaux secs à Chambly, il me dit avoir parlé à M. Ledoux au mois de septembre pour avoir des informations sur l'autorisation d'une telle activité. M. Ledoux lui a envoyé un formulaire et se pose certaines questions.

Après discussion avec M. Ledoux, je contacte M. Fréchette le formulaire doit être rempli en expliquant le type d'activité, les quantité reçu, le type de matériaux et les équipements utilisés. Je mentionne à M. Fréchette que j'irais vérifier les opérations qui se déroule à son centre de recyclage.

Inspection

Rencontre avec M. Fréchette.

Les activités de ce centre de recyclage consistent à la réception de matériaux sec, au tri et au transbordement. M. Fréchette estime recevoir en moyenne 50 tonnes par jour de matériaux sec hétérogènes. Ces activités se déroulent à l'intérieur d'un bâtiment, sur le même principe que les postes de transbordement (voir croquis).

M. Fréchette me mentionne qu'ils sont établi ici depuis 4 ans en date du mois de mars.

M. Fréchette me montre la balance qu'il a installée dernièrement pour les redevances qu'ils devront payer. Par contre elle n'est pas fonctionnelle en ce moment.

Niveau inférieur

Soit un niveau inférieur où l'on place des conteneurs d'un côté un conteneur pour le bois et un pour le métal et de l'autre deux conteneur pour les matériaux non récupérable qui vont à l'enfouissement.

Niveau supérieur

Le niveau supérieur où l'on reçoit et tri les matériaux sec hétérogènes.

Équipement utilisé

Une Chargeuse et un mini pelle.

Une personne s'occupe du tri des matériaux.

Type de matériaux triés

Le tri s'effectue selon différente catégorie soit :

Bois, bois avec peinture, métal, aluminium, béton, asphalte pour récupération

Tapis, matelas et matériaux non récupérables envoyés à l'enfouissement

Le béton et l'asphalte sont entreposé dehors à l'intérieur d'un conteneur, ainsi que les tapis et matelas.

Les matériaux sont envoyés :

Béton et asphalte : Articles 23-24 de la L.A.D.

Bois sans peinture : Articles 23-24 de la L.A.D. ou Articles 23-24 de la L.A.D.

Bois autre : Articles 23-24 de la L.A.D.

Métal : Articles 23-24 de la L.A.D. ou Articles 23-24 de la L.A.D.

Aluminium : Articles 23-24 de la L.A.D.

Enfouissement : Articles 23-24 de la L.A.D. Articles 23-24 de la L.A.D. ou

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7510-16-01-0100000

Date de rédaction : Le 31 janvier 2006

Photos numériques

Les photographies en annexe de ce rapport ont toutes été prises par la soussignée avec un appareil photographique numérique Nikon Coolpix 4300 et sont restées en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où je les ai transférées de l'appareil à mon ordinateur dans lequel, je les ai protégées par un mot de passe distinctif. Toutes ces photographies sont la représentation fidèle de ce que j'ai vu sur le site et aucune n'a été altérée ou modifiée de quelque manière que ce soit.

3. CONCLUSION

Procède à des activités de transbordement et de tri de matériaux secs sans C.A.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Envoi d'un avis d'infraction

6. VÉRIFICATION

Rédigé par :

Audrey Stajennesse

Date :

6 février 2006

Vérifié par :

Nadine Raymond

Date :

14-02-2006

Commentaires du vérificateur :

Attendre jusqu'au 13 mars - Si nous n'avons pas reçu la demande, adresser un avis d'infraction.

PHOTO

IDENTIFICATION :

Conteneurs Rouville

Photo # : 1
Date : 27 janvier 2006

Aire de déchargement et de tri



Photo # : 2
Date : 27 janvier 2006

Récupération du bois et du métal



Photo # : 3
Date : 27 janvier 2006

Tapis trié



PHOTO

IDENTIFICATION :

Conteneurs Rouville

Photo # : 4
Date : 27 janvier 2006

Matériaux non récupérables
destinés à l'enfouissement



Photo # : 5
Date : 27 janvier 2006

Entreposage de béton



Photo # : 6
Date : 27 janvier 2006

Entreposage d'asphalte



Photographié tel que vu par :

Rudney Skynnesse

Date :

6 février 2006

PHOTO

IDENTIFICATION :

Conteneurs Rouville

Photo # : 7
Date : 27 janvier 2006

Entrée du centre de tri et de
transbordement



Photo # :
Date :

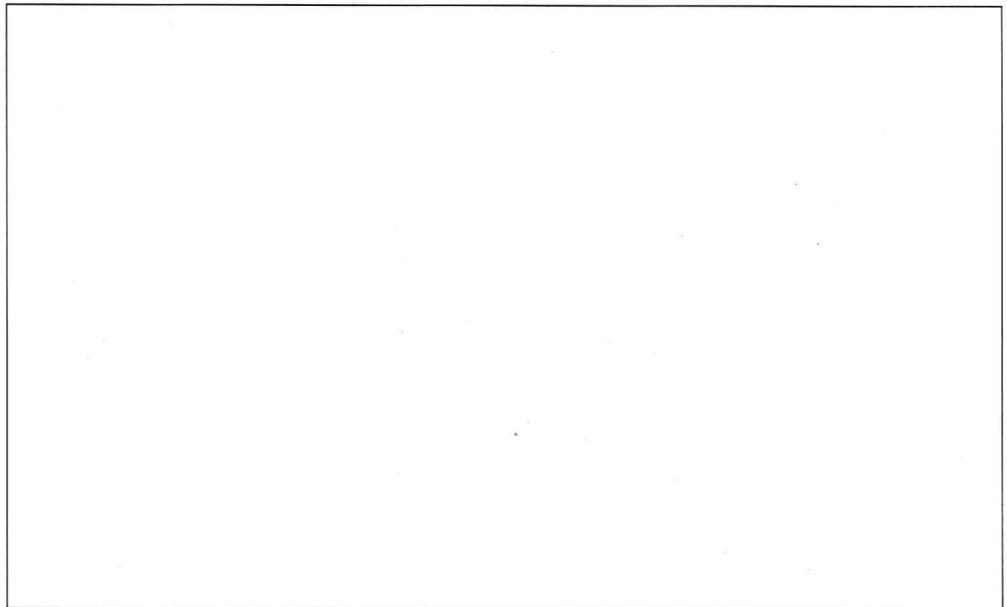
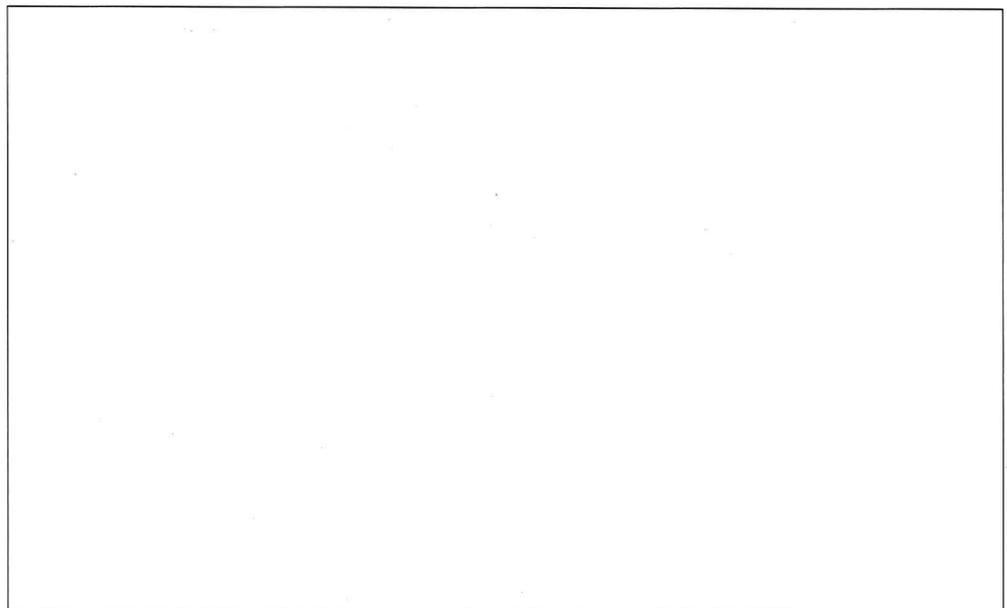
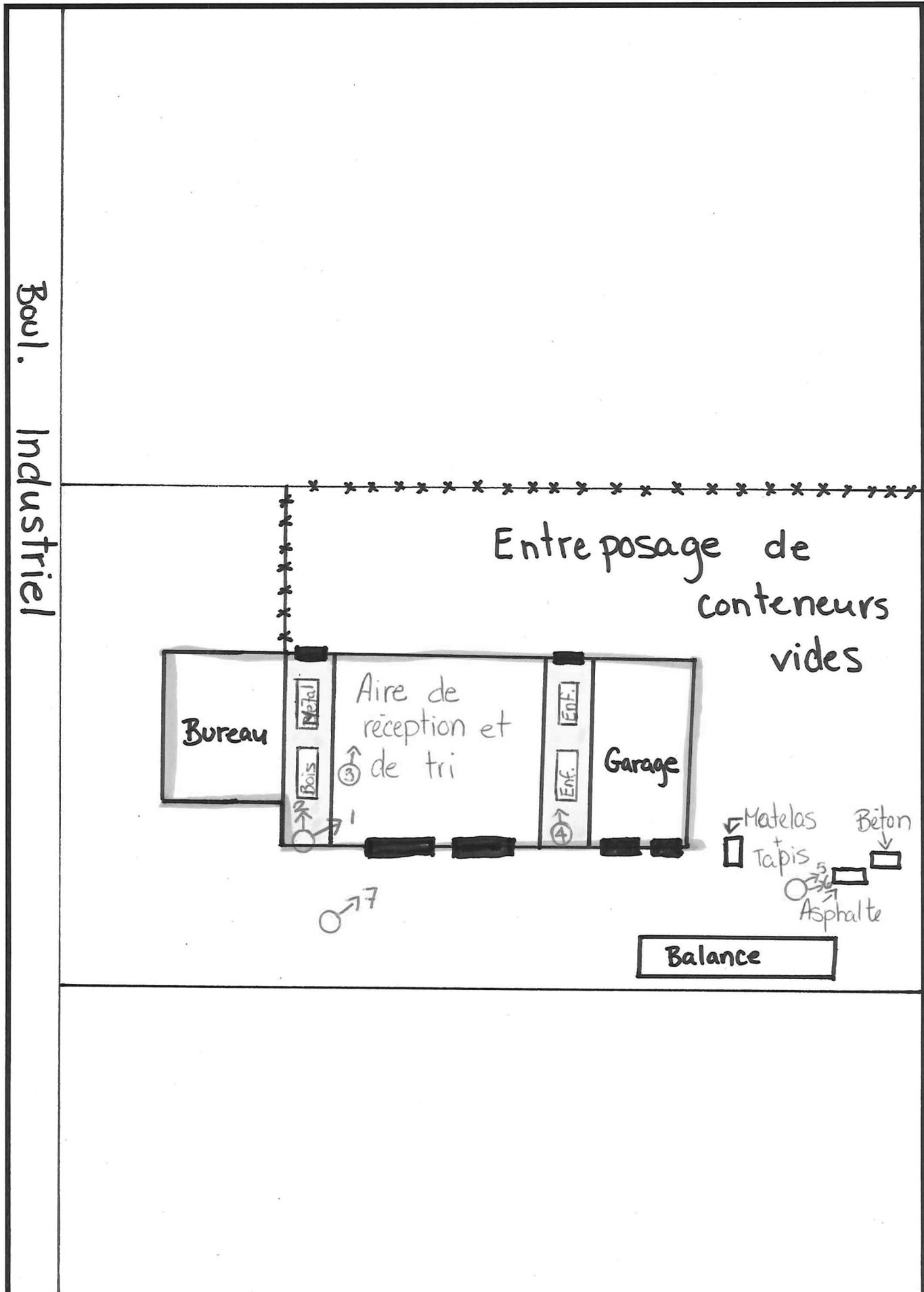


Photo # :
Date :



CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Audrey Sicard Lajeunesse

SIGNATURE : Audrey Lajeunesse

DATE : 31 janvier 2006

DOSSIER : Conteneurs Rouville

N/RÉF : 7510-16-01-0100000

***NOTE :**

-  Batiment
-  Niveau inférieur
-  Porte levante